



Sur les traces des femmes à Fribourg II

LES FRIBOURGEOISES SE MOUILLENT



Photo de couverture:  
Théâtre de rue «Com-  
mérages et voisinage»,  
créé par Femmes  
à Fribourg. La servante  
de bains (Silvia Burch),  
la prostituée (Rita Alcon-  
Rotzetter) et trois enfants  
(Matthias Alcon, Ava  
Proença et Lisa Corti).

Sous les arcades  
des Augustins,  
la servante Nichola  
(Silvia Burch) au  
chevet de sa maîtresse,  
la Contessona  
Sibillion (Lisa Kuhl).

SUR LES TRACES DES FEMMES À FRIBOURG II

# LES FRIBOURGEOISES SE MOUILLENT

# SOMMAIRE

- 5 Chapitre I Des archives au théâtre de rue  
5 Kathrin Utz Tremp La grosse Surera revient sur ses pas
- 25 Chapitre II Fribourg les pieds dans l'eau  
26 Eva Heimgärtner Les étuves médiévales  
29 Christina Sturny L'Auge montrée du doigt  
39 Eva Kleisli Les joies de la baignade
- 45 Chapitre III 1848 – Les Fribourgeoises dans les coulisses de l'histoire  
47 Barabara Bieri Henkel Des Fribourgeoises montent à Berne  
51 Eva Kleisli Des religieuses combler les carences de l'assistance  
57 Marianne Progin Corti Scandale au couvent des Ursulines  
61 Barbara Bieri Henkel L'école secondaire pour les filles  
66 Anne-Françoise Praz Les femmes, seules gardiennes de la morale

## IMPRESSUM

Edition:  
Anne-Françoise Praz,  
Christa Mutter,  
Gérard Bourgarel

Concept graphique:  
Grafix, Corrado  
Luvisotto - Fribourg

Mise en page:  
le design de sophie,  
Sophie Maire - Fribourg

Impression:  
Imprimerie MTL  
Villars-sur-Glâne

Tirage:  
5000 ex. français  
2000 ex. allemand

Prix: Fr. 18.–

ISSN: 0256 - 1476



Nous remercions le Deutscher Geschichtsforscher  
Verein du canton de Fribourg de leur soutien.

Ce cahier est aussi disponible en version allemande.



## ÉDITORIAL

Les femmes fribourgeoises ont une histoire et celle-ci reste encore largement à écrire. Après 1996, Pro Fribourg et Femmes à Fribourg proposent aujourd'hui ce deuxième cahier spécial. Du Moyen âge au XXe siècle, cette publication invite à parcourir trois itinéraires qui interrogent l'histoire fribourgeoise sous l'angle du vécu féminin.

Dans le premier, balisé par les procès d'hérésie de 1399 et 1430, les femmes sont sur le devant de la scène au propre comme au figuré. Ce chapitre évoque les recherches et les démarches pour la création d'un théâtre de rue sur les femmes médiévales. Le second propose un regard original sur l'histoire des eaux de la ville, entre toilette, hygiène et baignade. Le vécu des femmes n'y apparaît qu'en filigrane, car il est marqué par la pudeur, parfois l'interdit, et surtout l'invisibilité des tâches domestiques. Enfin, l'histoire de la naissance de l'Etat fédéral s'est écrite jusqu'ici sans les femmes. Mais notre dernier chapitre démontre

à quel point cette histoire peut être enrichie et questionnée, lorsqu'on l'observe avec la perspective des rapports entre les sexes.

Au cours de ces itinéraires historiques, on croise des enjeux aujourd'hui dépassés, des anecdotes à nos yeux pittoresques, mais aussi des permanences têtues. L'Eglise se méfiait des béguines, elle refuse toujours l'accès des femmes au ministère; la formation des filles reste marquée par des stéréotypes de sexe; la persistance des clichés sur la compassion et le dévouement féminins entravent la reconnaissance de compétences professionnelles dans le social et la santé; les «filles-mères» représentent toujours la catégorie sociale la plus précarisée. Et si l'on peut sourire du débat sur la mixité à la Motta, on doit bien reconnaître qu'en 2002, tout comme en 1920, Fribourg attend toujours une nouvelle piscine. Décidément, l'eau a beau couler sous les ponts...

*Anne-Françoise Praz, Christa Mutter*





POUR CARMEN, NOTRE MÈRE COURAGE

## LA GROSSE SURERA REVIENT SUR SES PAS

KATHRIN UTZ TREMP

*Quelle était la vie des femmes fribourgeoises à l'époque médiévale? Parmi les sources conservées aux Archives de l'Etat de Fribourg, les actes des procès d'hérésie fournissent d'intéressantes indications. Sur la base de cette riche documentation, l'association «Femmes à Fribourg» a créé un théâtre de rue, joué en 2001 et 2002. L'historienne Kathrin Utz Tremp, spécialiste des procès d'hérésie et de la chasse aux sorcières, évoque la démarche qui a permis à «la grosse Surera» d'émerger de la poussière des archives pour arpenter les pavés de la Basse-Ville.*



La grosse Surera (Christina Sturny) en chair et en os, devant le bâtiment des Archives de l'Etat, où sont conservés les documents attestant son existence.

### **Des archives au livre**

Plusieurs personnages du théâtre de rue sont directement issus de la réédition récente des procès fribourgeois de 1399 et de 1420 contre l'hérésie vaudoise<sup>1</sup>. Grâce à l'importante documentation conservée aux Archives de

<sup>1</sup> Utz Tremp (ed.), «Quellen zur Geschichte der Waldenser» in *Freiburg im Uechtland* (1399-1439), cf. bibliographie.

Les béguines (Eva Kleisli et Astrid Kaiser) et le curé (Rolf Brugger).



l'État de Fribourg, notamment les livres de bourgeois et les registres notariaux, il a été possible de retrouver les protagonistes des procès et de recréer leurs personnages dans le détail<sup>2</sup>. Nos rencontres avec des hérétiques, mais aussi avec leurs voisin-e-s, ami-e-s ou pire, leurs ennemi-e-s, furent très profitables! Sur la base du matériel ainsi rassemblé, les Femmes à Fribourg proposèrent en 1998 un tour de ville guidé. Celui-ci nous emmenait

sur les traces de plusieurs personnages de ces procès d'hérésie. Ainsi, la première station était située à la rue de rue de Lausanne, dans le quartier de l'hôpital. Du côté nord vivaient le couple d'hérétiques, Georg et Perrissona Bindo, voisins du maréchal-ferrant Johannes George, veuf de la sœur de Georg Bindo, ainsi que Katharina Jota, veuve du forgeron fortuné Niquillinus Gambach, qui officia également comme «vendeur» du quartier de l'hôpital. Au-dessus de Katharina Jota, habitaient Johannod Pavilliard et sa femme Agnelleta, une sœur de Perrissona Bindo, un couple dont on reparlera.

Le tour de ville se terminait à la rue d'Or, dans le quartier de l'Auge, où vivait la riche veuve Katharina Buschillion. Si l'on en croit les actes du procès de 1430, Katharina Buschillion figure parmi les personnes soupçonnées d'adhésion à l'hérésie vaudoise, du premier au dernier jour du procès, cette accusation est soutenue et maintenue par un personnage qui apparaît sous le nom de «grosse Surera». Nos recherches ont permis de l'identifier: il s'agit de Bertha, fille du tonnelier Ueli Kerdichumb et épouse d'un autre tonnelier, originaire de Bienne, connu sous le nom de Ueli Surer ou Wirz. Le couple Surer-Kerdichumb vivait depuis 1422 au Stalden, et la grosse Surera fréquentait régulièrement la maison de Katharina Buschillion à la rue d'Or, mangeant aussi à sa table. Ce qui ne l'empêcha pas pour autant de porter l'accusation d'hérésie contre sa bienfaitrice<sup>3</sup>.

La cornemuse et la vielle accompagnent le spectacle (Alexandre Aebi et Marcel Karlen).

<sup>2</sup> Utz Tresp, «Waldenser, Wiedergänger, Hexen und Rebellen».

<sup>3</sup> Utz Tresp, Waldenser, 91 Anm. 1.

### **Du livre au scénario**

La figure de la grosse Surera, dont l'existence était jusque là totalement inconnue, nous a fascinées. Nous l'avons choisie comme fil rouge de notre projet de théâtre de rue, et ceci d'autant plus que le spectacle aurait le quartier de l'Auge comme décor. L'écriture du scénario s'est déroulée au cours du printemps et de l'été 1999. Lors d'une première série de rencontres avec les scénaristes, je leur ai raconté les péripéties de ce procès et fourni des indications sur le contexte historique. Elles ont ensuite élaboré le portrait des personnages avant de passer à l'écriture des scènes proprement dite, en français ou en

allemand. Un texte bilingue exigeait une présentation des scènes également bilingue; c'est pourquoi nous avons inclus dans le scénario la présence de deux conteuses, l'une francophone et l'autre germanophone, qui présentent tour à tour les informations historiques nécessaires ainsi qu'un résumé rapide de la scène dans la langue partenaire.

### **Du scénario au théâtre de rue**

Le scénario une fois ficelé, il restait à lui donner vie. Les costumes d'époque, dessinés par Hélène Eggertswyler et confectionnés par celles d'entre nous qui savaient manier l'aiguille, donnaient déjà à nos personnages



Un instrument médiéval au son étrange, le krummhorn (Jennifer Roux et ses élèves).



Devant le porche de l'Eglise des Augustins, Agnelleta (Astrid Kaiser) et Johannod (Thomas Oberhänkli) ont reçu la bénédiction nuptiale.

une certaine présence. Le choix d'une série de pièces médiévales, opéré par nos musiciennes et musiciens, créait une atmosphère particulière. Quant au travail de mise en scène, il causa plusieurs nuits blanches à Christina Diaz. Finalement, pour intervenir à tout moment et rattraper toute éventuelle bévue de notre équipe de comédiennes et comédiens amateurs, elle s'est introduite dans le spectacle en jouant le fou du roi. Et nous avons réussi à convaincre Christina Sturny qu'elle avait trouvé le rôle de sa vie en incarnant la grosse Surera!

Tout fut prêt pour le 13 mai 2001, jour de la Fête des mères, où les deux conteuses saluent pour la première fois le public au Plätzli. Mais

à peine ont-elles commencé à raconter l'histoire des procès d'hérésie que surgit la grosse Surera, descendant le Stalden sous les quolibets des enfants. Elle invite le public à la suivre devant l'église des Augustins, pour assister au mariage d'Agnelleta et Johannod Pavilliard. Un précédent tour de ville nous avait déjà appris que le mariage médiéval ne se tenait pas à l'intérieur de l'église, mais sur le parvis<sup>4</sup>. Pour les historiennes, ce fut une réelle émotion de rencontrer en chair et en os la grosse Surera ou le couple Pavilliard dans les rues de la Basse-Ville, des personnages issus de nos documents d'archives.

<sup>4</sup> Dietrich u. a., Du mariage au couvent, 12.



La grosse Surera,  
(Christina Sturny)  
révèle les derniers potins  
à une voisine  
(Claire-Lise Borel).

### **Des béguines hérétiques?**

Les béguines étaient des femmes religieusement engagées, vivant en communautés et habitant leurs propres maisons. Nous nous référons plus spécialement aux béguines augustines, qui logeaient à l'époque dans une maison de la «Tanzstatt» (aujourd'hui, rue de la Samaritaine 26)<sup>5</sup>. Dans le théâtre de rue, nos béguines sont mises en scène au moment du procès d'hérétiques de 1430, au cours duquel elles jouèrent un rôle plutôt curieux. D'un côté, elles prirent part au procès, exclusivement comme dénonciatrices; mais par ailleurs les documents laissent aussi supposer

<sup>5</sup> Idem, pp. 22-23.

### **L'équipe du théâtre de rue**

**Scénario** Silvia Burch, Christina Diaz, Eva Kleisli, Anne-Françoise Praz, Marianne Progin Corti, Carmen Reolon, Kathrin Utz Tremp.

#### **Costumes et accessoires**

Hélène Eggertswyler,  
Monique Progin.

**Mise en scène** Christina Diaz

**Musique** Alexandre Aebi,  
Marcel Karlen, Jennifer Roux

#### **Apéritif médiéval**

Gaby et Gisela Progin, Elke Schlötenburg.

qu'elles n'étaient pas totalement indemnes d'une certaine sympathie et même davantage à l'égard de l'hérésie vaudoise, et que les autorités religieuses manifestaient à leur égard une réelle méfiance.

C'est notamment le cas pour Anguilla Brechiller, témoin principal du procès de 1430, une béguine qui avait eu auparavant une vie matrimoniale agitée, avec trois ou quatre époux consécutifs. Il semble qu'elle quitta le dernier, le tisserand Johannes de Schönberg, juste après leur mariage en 1421, avec l'intention d'entrer au monastère de la Maigrage.



Les béguines soignaient les enfants malades en échange de dons (Eva Kleisli et Ava Proença).



Comme elle n'y fut pas acceptée, elle essaya la communauté des béguines, peut-être même les béguines augustines à la «Tanzstatt». Après le procès de 1430, elle fut forcée par la ville, qui se méfiait des béguines autant que l'Eglise, de vivre avec son troisième (ou quatrième) mari. C'est ce moment précis qu'illustre la scène devant la maison des béguines à la «Tanzstatt». Anguilla Brechiller prend congé de ses compagnes sur le seuil de la maison et rejoint son mari qui l'attend à la fontaine de la Samaritaine, avec un petit chariot pour emmener ses affaires. Il refuse obstinément d'emporter ses livres qui étaient, à ses yeux, hérétiques. Sur un ton moraliste, la grosse Surera évoque les péripéties du procès et le rôle des béguines; elle incrimine surtout la béguine Nesa, la concubine de Wilhelm Studer, celui-ci n'étant autre que ... le curé de Fribourg! Nesa avait été obligée de quitter la cure sur l'ordre des émissaires de l'évêque, y laissant la fillette qu'elle avait eu de son concubin. A son tour, le curé fut obligé de quitter la ville en 1425, pour aller soi-disant poursuivre sa formation à Avignon.

Anguilla Brechiller (Stefanie Pürro) quitte la maison des béguines et emporte ses livres. Les béguines savent lire la Bible, ce qui n'est pas courant pour des femmes de l'époque.



De retour d'une  
cérémonie d'enterre-  
ment, un groupe de  
béguines chante  
le Salve Regina  
(Elisabeth Kuhl, Rita  
Alcon-Rotzetter, Eva  
Kleisli et Silvia Burch).



La supérieure des béguines (Astrid Kaiser) indique à ses filles de nouvelles tâches auprès des habitants: une accouchée a besoin d'elles, un enfant malade réclame des soins.

### La Surera et une voisine évoquent le rôle des béguines dans le procès des hérétiques

- Le curé Studer, il est soi-disant parti pour étudier en Avignon. Mais en fait, il est parti un peu trop au bon moment.
- Tu veux dire, juste avant le procès des hérétiques? Mais, il n'était pas hérétique, lui?
- Va savoir... En tous cas, tous ses frères et sœurs étaient des hérétiques et ils ont été condamnés.  
Et tu ne connais pas la meilleure?
- Quoi encore?
- C'est la béguine Nesa qui les a dénoncés!
- Pas possible! Elle a du avoir très peur, très peur d'être aussi condamnée.  
C'était terrible ce procès. Tout le monde avait peur et dénonçait tout le monde.
- Elle a même dénoncé la Margareta Studer, c'était pourtant son amie!  
Au dernier moment, elle a voulu rétracter sa dénonciation, essayer de la sauver.
- Elle a réussi?
- Eh non, la Margareta est toujours enfermée comme les autres à la Tour Henri!
- Ah, ce procès, c'était un vrai drame pour la Ville.

En réalité, et tout le monde le savait bien, il était lui-même issu d'une famille hérétique et voulait éviter de dénoncer ses propres frères et sœurs. C'est Nesa qui s'en chargea, dénonçant toute la famille et même son amie Margareta, la sœur du curé, si gravement incriminée qu'elle fut condamnée à finir ses jours à la Tour Henri (toujours visible à côté de l'actuelle université Miséricorde)<sup>6</sup>.

La Surera conclut la scène par ce commentaire implacable: «Ma foi, quand on s'écarte de la vraie religion, la punition est terrible. Attention aux idées qui circulent dans les livres...

C'est dangereux les livres. Anguilla, son mari a bien raison de lui interdire les livres. À jouer les femmes savantes, on finit sur le bûcher!»

### **La Maison hantée de la rue d'Or**

De la «Tanzstatt», la grosse Surera emmène le public à la rue d'Or où Gerda Favre, une voisine de Katharina Buschillion, balaie devant sa porte et se plaint de sa mauvaise nuit auprès

<sup>6</sup> Utz Tremp, «Der Freiburger Stadtpfarrer Wilhelm Studer (1412-1447). Ein spätmittelalterliches Klerikerleben zwischen Kirche, Ketzern, Konkubine und Konzil», in: Zs. Für schweizerische Kirchengeschichte 93 (1999), 121-147.



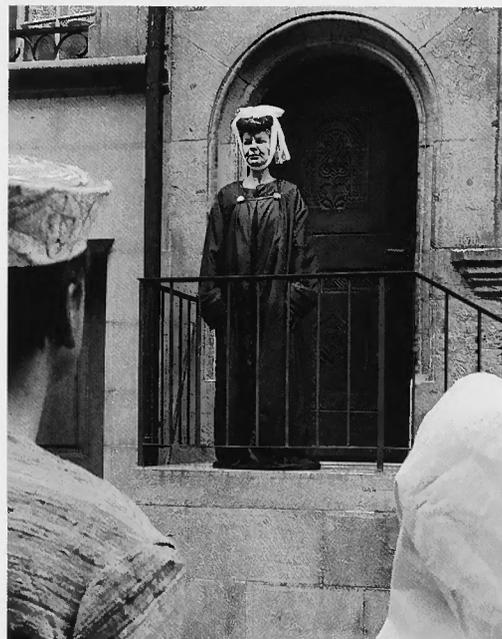
Katharina Buschillion est-elle une hérétique?  
La Surera (Christina Sturny) l'accuse devant sa voisine Gerda (Stefanie Pürro) et sa servante Isabelle (Rita Alcon-Rotzetter).



d'Isabelle, une ancienne servante de Katharina. Une fois de plus, affirme-t-elle, les bruits de cette maison hantée l'ont tenue en éveil. Ces bruits inquiétants, le curé des Augustins en a même parlé dans son dernier sermon: selon lui, la maison était hantée par le spectre de Heinzli, le fils de Katharina, décédé sans avoir reçu les derniers sacrements. Si seulement Katharina pouvait faire dire des messes pour le salut de l'âme de son fils, afin que celui-ci repose en paix, soupirent les deux femmes. La croyance en l'efficacité des messes pour le repos de l'âme des défunts était justement contestée par les tenants de l'hérésie vaudoise. Voilà pourquoi les bruits de spectre dans la maison de Katharina pouvaient alimenter l'accusation d'hérésie, soutenue notamment par la grosse Surera. Et devant les enquêteurs de l'Inquisition, tout comme les voisines de la rue d'Or, la Surera raconte bien pire encore: Katharina lui aurait même déconseillé d'envoyer son deuxième fils au couvent car, selon ses dires, le couvent ne serait guère utile pour le salut des âmes.

La servante Isabelle prend la défense de son ancienne patronne, une femme pieuse et fervente à ses yeux, qui apprenait toutes les prières usuelles à ses enfants et à ses domestiques.

La scène se termine sur l'apparition de Katharina Buschillion en personne qui prononce alors sa propre défense. Nous avons repris quasi textuellement les réponses qu'elle donna lors de son interrogatoire au procès des hérétiques de 1430<sup>7</sup>. Katharina nie avoir tenu les propos qui lui prête la Surera à propos des couvents. Si elle lui a déconseillé d'y envoyer son second fils, c'est que le premier



déjà était décédé, lors de son noviciat chez les Franciscains. Surera aurait d'ailleurs accusé un supérieur sévère de l'avoir battu à mort. Les rumeurs selon lesquelles elle habiterait une maison hantée auraient été émises par le prieur des Augustins lui-même, uniquement dans le but qu'elle verse encore davantage d'offrandes pour des messes. Elle s'était elle-même rendue auprès du prieur avec son fils Jakob et le teinturier Jakob Reiff, pour provoquer une confrontation. Il était absolument faux, que sa maison fût hantée; elle-même et sa famille n'entendaient jamais le moindre bruit, qu'ils montent au galetas ou descendent à la cave à n'importe quelle heure de jour ou de nuit.

<sup>7</sup> Cf. document ci-contre.

Katharina Buschillion  
(Elisabeth Kuhl) réfute  
l'accusation d'hérésie.



### Un bordel public à Fribourg

Après ces deux scènes «édifiantes», nous avons envie de proposer une scène plus légère et plus impertinente - quoique la réalité qu'elle évoque n'était pas toujours des plus joyeuses pour les femmes concernées. C'est dans cet esprit que nous avons écrit notre scène du bordel, qui allie l'ironie au comique de situation digne de la farce médiévale. Nous avons tiré notre inspiration des documents de l'avocat Albi, un des premiers de son métier à Fribourg, qui rédigeait ses notes en allemand dans les années 1420<sup>8</sup>. Sa clientèle était constituée d'artisans germanophones, venus cher-

cher du travail dans une ville alors en plein essor économique. Souvent célibataires, ils se rendaient fréquemment aux bordels, où les bagarres n'étaient pas rares. Mais les prostituées aussi venaient souvent d'ailleurs, à l'instar de nos deux personnages, Elsie Kuonradi et Klein Nesli (Agnès), originaires de Strasbourg.

Sur le chemin entre la rue d'Or et le pont de Berne, un crieur public déclame le célèbre document de 1413, annonçant l'ouverture d'un bordel public à Fribourg<sup>9</sup>. La scène se déroule ensuite de l'autre côté du pont de Berne, près de la fontaine de la Fidélité.

### Querelles conjugales...

Sur le chemin de retour, nous assistons à la procédure de séparation entre Johannod et Agnelleta Pavilliard. Cette scène est également construite sur la base d'un extrait du procès de l'hérésie vaudoise de 1430. Le 30 juin, lors de l'ultime journée du procès, Johannod Pavilliard tenta d'accuser sa femme d'hérésie devant le tribunal de l'Inquisition, visiblement pour s'en débarrasser; la sœur d'Agnelleta, Perrissona Bindo, avait déjà été condamnée<sup>10</sup>. Les documents nous apprennent que le mariage fut dissous le 30 juin 1430. Quinze jours auparavant, le Conseil de Ville de Fribourg avait obligé Johannod Pavilliard à rendre à sa femme répudiée une dot de 60 livres. L'autorité civile se mêlait fréquemment des querelles conjugales, bien que celles-ci relevaient en

En compagnie des conteuses (Romy Rudolf von Rohr et Anne-Françoise Praz), le crieur public (Claudio de Martino) lit le décret annonçant l'ouverture à Fribourg d'un bordel public, «pour y mettre toute femme qui se trouverait être garce de prêtre en concubinage (...) ou femme mariée qui se séparerait de son mari pour faire fornication. Et d'autres femmes qui vivraient en déshonnête fornication seraient consignées en fornication.»

<sup>8</sup> Archives de l'État de Fribourg, registre notarial n° 3, cf. aussi le document p. 17.

<sup>9</sup> Dietrich et al., entre mariage et couvent.

<sup>10</sup> Utz Trempp (éd.), Quellen, 574-579 n° 126 et 127, cf. aussi *Waldenser*, 277-288 n° 67.





– Ces bourgeois de Fribourg! Encore une maison des filles de mauvaise vie! Que ne feraient-ils pas pour éloigner les artisans étrangers de leurs filles!

**A son arrivée à Fribourg, la prostituée Elsie s'entretient avec une servante de bains:**

- In Fribourg, wie steht's da um die Badestuben, gibt's viele?
- Ja, eben die da beim Galterntor, dann die in der Planche-Superieure, die beim Pertuis, an der Grand-Fontaine und sur les places beim Jaquemart, beim Zeitglockenturm. Ich wasche, schrubbe, heize, helfe dem Bader beim Schröpfen, beim Zähne ziehen, massiere, serviere aber auch das Essen. Gestern ja da gab's ein riesiges Gelage, eine Gruppe Stadtmusikanten haben Musik gespielt.
- Ja, das kenn' ich, in Baden da habe ich auch einige Zeit im Badehaus gearbeitet. Nicht dass es denen nur um die Sauberkeit ginge! Man vergnügt sich nach Herzenslust. Kannst einfach durch die Bäder spazieren und die jungen hübschen Frauen begucken, ihnen eine kleine Münze oder sonst ein Geschenk zuwerfen, verstehst du?
- Da bei uns läuft aber im Badehaus nichts mehr in diese Richtung, der Obrigkeit hat's nicht gefallen.
- Ja, ich habe gehört die Stadt wird ein neues Frauenhaus eröffnen, das wird etwas Abwechslung geben gegenüber den Bernern. Die Geschäfte müssen hier rascher vor sich gehen.
- Ah, diese Bürger von Freiburg! Noch ein Frauenhaus. Was würden diese Herren nicht alles tun, um die fremden Handwerker von ihren eigenen Töchtern fernzuhalten!

réalité d'un tribunal religieux. C'est justement pour contourner cette décision et éviter de devoir rendre la dot, que Johannod Pavilliard tenta de faire condamner sa femme pour hérésie. Cette démarche se solda par un échec, le Conseil ne voulant pas revenir sur sa précédente sentence.

Des divorces en bonne et due forme n'existaient pas avant la Réforme. L'Église ne pouvait que rappeler les époux à leurs devoirs ou sinon, en dernière extrémité, déclarer un

mariage non valable et prononcer une séparation de corps; l'État pouvait alors ordonner une restitution de la dot.

### **Le testament de la Contessonna Sibillion**

La scène finale de notre spectacle propose un moment de recueillement sous les arcades de l'église des Augustins. C'est dans ce cadre que nous avons choisi de mettre en scène les derniers moments de la Contessonna Sibillion, qui dicte son testament. Contessonna est le

Agnelleta (Astrid Kaiser), entre le curé et le juge. Les autorités accepteront-elles de prononcer la séparation d'avec son mari?





– Hast du gehört?  
Der Johannod  
verklagt seine Ehefrau  
der Ketzerei! Wenn die  
Agnelleta der Ketzerei-  
anklage nicht frei wird,  
bekommt sie ihre  
Mitgift nicht zurück!

### Le juge et le curé examinent la demande de séparation de Johannod Pavilliard

- Vous accusez votre femme d'hérésie?
- Tout à fait.
- Ainsi, votre femme ne prie pas trois fois par jour à l'Angelus?
- Mais si, si ...
- Elle n'allume pas de cierges bénis lors des orages?
- Si, si ...
- Elle travaille les dimanches?
- Non, non, elle a trop peur que je la réprimande.
- Alors que lui reprochez-vous?
- Je crois que c'est plutôt elle qui a quelque chose à vous reprocher. Vous l'avez bien chassée de votre maison?
- Ah, mais je ne garde pas une femme qui dépense mon argent en futilités et qui me vole par dessus le marché.
- Mais ce n'est pas une raison suffisante pour la chasser.
- Le droit ne l'admet pas.
- Et l'Eglise non plus. Pardonnez-lui et reprenez-la. Vous vous êtes engagé à protéger et à entretenir votre femme.
- Reprendre et entretenir une voleuse, ça jamais!
- Réfléchissez bien, vous êtes dans votre tort et réparation vous sera demandée.
- Pour sûr ce n'est que ma dot qu'il veut garder, pas moi.

seul de nos personnages a avoir été impliquée dans le premier procès de l'hérésie vaudoise, celui de 1399, malgré ou plutôt en raison de son mariage avec Nichod Bratza, alors récemment décédé. Comme elle était issue d'une des meilleures familles de la ville, elle bénéficia lors de son procès d'un traitement de faveur. Ce fut également le cas pour son fils, Johannes Bratza, dénoncé par une béguine lors du procès de 1430, et qui ne fut jamais interrogé. Le décès de la Contessonna se situe entre les deux procès; son testament est daté de 1422 ou 1426<sup>11</sup> et déposé dans le même registre que celui de son amie Anne de Praroman. Ce

personnage est mis en scène dans notre spectacle: Anne de Praroman rend une dernière visite à la Contessonna mourante.

La musique médiévale invite enfin tous les personnages à une sorte de danse macabre en guise de scène finale. A l'invitation des conteuses, le public est convié à un apéritif médiéval, agrémenté de spécialités d'époque et servi devant l'ancien bâtiment du prieuré des Augustins qui abrite aujourd'hui le Service des biens culturels.

<sup>11</sup> Cf. document page 22.



Au chevet de la Contessonna mourante (Elisabeth Kuhl), son amie Anne de Praroman (Claire-Lise Borel), et le notaire (Cédric Sieber).





Barbara Dietrich, Eva Johner, Johanna Thali, Kathrin Utz Tremp, «Entre mariage et couvent. Vie de femmes au Moyen Age», in Christa Mutter, Christine Schaeren, Johanna Thali, *Du pater noster à l'Alma Mater. Sur les traces des femmes à Fribourg*, Fribourg, 1996, pp. 7-27.

Kathrin Utz Tremp, *Waldenser, Wiedergänger, Hexen und Rebellen. Biographien zu den Waldenserprozessen von Freiburg im Uechtland (1399 und 1430)*, Fribourg 1999 (*Freiburger Geschichtsblätter*, numéro spécial).

Kathrin Utz Tremp, *Quellen zur Geschichte der Waldenser von Freiburg im Uechtland (1399 und 1430)*, Hannover 2000 (*Monumenta Germaniae historica, Quellen zur Geistesgeschichte des Mittelalters*, Bd. 18).

Kathrin Utz Tremp, «Denunzianten und Sympathisanten. Städtische Nachbarschaften im Freiburger Waldenserprozess von 1430», in *Freiburger Geschichtsblätter* 78 (2001), pp. 7-33.

La danse macabre  
finale devant l'église  
des Augustins.





ENTRE HYGIÈNE ET DÉTENTE

## FRIBOURG LES PIEDS DANS L'EAU

EVA HEIMGÄRTNER, CHRISTINA STURNY, EVA KLEISLI

Le cours de la Sarine a déterminé le développement de la Basse-Ville de Fribourg, dont la structure n'a pratiquement pas changé depuis la fin du Moyen Age.

Un de ses premiers rôles consiste à former un rempart naturel protégeant la ville. Les artisans se sont ensuite regroupés autour de ses méandres, ont puisé son eau pour fabriquer des draps, pour les teindre, pour nettoyer les peaux de bête tannées. Et c'est encore le fleuve qui permet ensuite d'acheminer ces produits en bateau vers les divers marchés européens.

Centrale dans la vie économique de la cité, la rivière fribourgeoise est aussi un lieu de détente. Durant les chaleurs estivales, les jeunes gens se baignent le long de ses rives ombragées.

Fribourg ne tire pas son eau potable uniquement de sa rivière. La ville dispose de tout un réseau de sources qui alimentent ses nombreuses fontaines, lieux d'approvisionnement, de lessives et de rencontres.

Au XVe siècle, à la faveur de la haute conjoncture, la ville construit un système de canalisations souterraines pour l'évacuation des eaux usées.

Puisées, teintées, gorgées d'égouts, puis maîtrisées par un barrage afin de produire de l'énergie, les eaux de la Sarine baissent pour faire place à un grand lit à moitié vide. Au tournant du siècle, une population en croissance constante subit la puanteur d'un cours d'eau à moitié asséché qui répand ses dangereux microbes.

Au fil de la Sarine et aux abords des fontaines de Fribourg, nos histoires d'eau déroulent des épisodes étonnants, cocasses ou parfois plus dramatiques.

La fontaine de Saint-Jean sur la place du même nom, au XIXe siècle.

## LES ÉTUVES MÉDIÉVALES

EVA HEIMGÄRTNER

Les étuves étaient déjà appréciées du temps des Romains, avant de tomber dans l'oubli durant plusieurs siècles. Ce sont les Croisés, de retour d'Orient, qui réintroduisent l'usage des étuves en Europe, apprécié par toutes les couches sociales. Aux XIe et XIIe siècles, les couvents et les maisons nobles possèdent des bains privés. Mais les bains publics sont ouverts à tous, avec cependant des installations différentes selon les catégories sociales. Fribourg possède cinq établissements de bains au Moyen Âge. Les bains certifiés les plus anciens, mentionnés pour la première fois en 1355, sont situés au milieu de la rue de la Grand-Fontaine<sup>1</sup>. Au bas de cette même rue, on trouve alors l'installation de bains la plus importante de la ville, les Bains des Trois Suisses<sup>2</sup>. C'est là que les autorités invitent régulièrement les hôtes de marque, comme les émissaires du pape ou les ambassadeurs étrangers, qui se voient offrir un bain et un copieux repas. Hormis leur charme comme divertissement, les bains ont aussi une fonction purificatrice. Ainsi, on y amène les condamnés à mort avant leur exécution. Parmi ces « invités » spéciaux, plusieurs femmes accusées de sorcellerie bénéficient également de cette dernière grâce accordée aux condamnés. Chaque établissement de bains dispose de plusieurs grandes cuves qu'on remplit avec de l'eau de source, ensuite chauffée par le bas; l'on propose aussi des bains de vapeur. Dès que l'eau est chaude, le maître de bains parcourt la ville en annonçant à grands cris que les bains sont prêts. Les baigneurs affluent



Des servantes de bain au travail. Enluminure médiévale.

alors, prennent place à plusieurs dans les cuves, ou s'asseyent sur les bancs en bois des bains de vapeur. Des servantes, engagées par le maître de bains, procèdent à la toilette des corps. Elles massent les bras, les jambes et le dos, elles fouettent la peau avec des branches et frictionnent le corps avec de la cendre ou du savon. Un certain Poggio, envoyé papal en visite aux bains de Baden (AG) en 1416, a laissé cette description pittoresque de ces bains médiévaux:

«Au bord du fleuve, sont construits plusieurs établissements de bains (...) en tout il y en a trente. Il y a deux bains publics (...) prévus pour le peuple et la grande masse (...) Entre

<sup>1</sup> Le bâtiment s'effondra partiellement en 1559 et il semble que les bains aient été ensuite abandonnés.

<sup>2</sup> Les bains sont mentionnés pour la première fois à cet endroit en 1384. Sur le plan Sickinger de 1589, le bâtiment apparaît déjà dans sa forme actuelle.

ces deux bassins, on a installé une pallissade (...); elle sépare les hommes des femmes. Il est vraiment amusant de voir se baigner de vieilles femmes avec de jeunes beautés. Elles rentrent nues dans les bains sous le regard des hommes, en laissant voir soit leur derrière, soit leurs parties intimes (...) dans mon for intérieur j'ai dû admirer l'innocence de ces

hommes qui ne regardent pas ce genre de choses, ne pensent et ne disent rien de mauvais (...) et il n'y a pas trace de lubricité (...). Les hommes portent une sorte de maillot de bain, alors que les femmes sont enveloppées dans des habits qui sont souvent ouverts en haut et de côté, et qui ne couvrent ni le cou, ni les seins, ni les bras ou les épaules. Les gens

Les bains des Trois  
Suisses. Lithographie  
de Bader (vers 1840).



mangent souvent un repas dans l'eau, dont ils ont payé le prix à l'entrée (...). Dans certains bains, les hommes et les femmes d'une même famille ou liés d'une façon ou d'une autre se trouvent réunis. Ils se baignent trois ou quatre fois par jour et passent leur temps à chanter, boire et danser.»

Les bains publics sont associés à l'érotisme et sont souvent suspects aux yeux des moralistes. La plupart des bains, comme celui des Trois Suisses, possèdent des chambres séparées, dans lesquelles on peut se reposer après le bain ou y passer la nuit. On trouve généralement une maison de prostitution à proximité d'un établissement de bains. A Fribourg, les autorités avaient installé une maison de prostitution à côté des bains du Gottéron. Les servantes de bains ne sont pas forcément des prostituées, mais certains établissements ont mauvaise réputation, et il est suspect d'y travailler comme masseuse.

A partir du XVI<sup>e</sup> siècle, les bains fribourgeois déclinent, sous la double pression du moralisme de la Contre-Réforme et des inquiétudes médicales liées aux diverses épidémies qu'on imagine propagées par l'eau des bains. Le bain des Trois Suisses est le seul qui ait survécu jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Il fut complètement rénové en 1841, et un texte de l'époque nous décrit les différentes installations:

«Cet établissement, connu depuis fort longtemps, vient d'être entièrement reconstruit. On a la faculté d'y prendre des bains en toute saison, plusieurs chambres pouvant être chauffées. Café, restaurant, salle de billard, jardins, bosquets, on a réuni tout ce qui pouvait contribuer à l'agrément des baigneurs, qui sont assurés d'y être servis promptement et proprement.»<sup>3</sup>

<sup>3</sup> Bader et Comp. (éd.) *Souvenirs pittoresques de Fribourg en Suisse*. Fribourg 1841, pp. 61-62.



La piscine de la Motta en 1955.



**HYGIÈNE: L'AUGE MONTRÉE DU DOIGT**  
CHRISTINA STURNY

Certaines maisons privées fribourgeoises possèdent déjà au XVe siècle un système de canalisations pour l'écoulement de leurs eaux usées. Ces toilettes d'antan sont encore visibles de nos jours pour des observateurs attentifs: il s'agit de tourelles construites sur des galeries, dans les maisons donnant au-dessus des falaises, par exemple dans le quartier du Bourg, côté Sarine.

Un ingénieux système assure alors également la propreté des eaux de la ville, grâce aux étangs situés à Miséricorde et sur la colline du collège. Régulièrement, les vannes sont ouvertes et, du fait de la topographie de

la ville, l'eau descend dans les rues par les canalisations et rigoles à ciel ouvert, rinçant littéralement la ville de haut en bas, avant de s'écouler dans la Sarine. Les hautes eaux de la rivière n'étaient ainsi pas toujours synonymes de catastrophe.

L'âge d'or du commerce fribourgeois se termine aux alentours de 1500, mais l'activité artisanale reste soutenue dans le quartier de l'Auge, dont la population est encore surtout composée de gens aisés. Les activités les plus importantes sont alors la fabrication de draps, la tannerie et la forge, toutes fortement dépendantes de l'eau de la rivière. Toutefois, la population totale de la ville commence alors à fléchir, oscillant durant trois siècles autour des 6000 habitants.

La fontaine de la Samaritaine, dans le quartier de l'Auge, en 1838. Lithographie de F. Dandiran.



Un logement exigu, entassé... mais propre en ordre! Quartier de l'Auge vers la fin des années quarante.

### Une surpopulation unique en Suisse

Au XIXe siècle, la capitale fribourgeoise se met à l'heure du progrès industriel. La construction de deux ponts suspendus (1833-34 et 1838-40) et l'ouverture de la ligne de chemin de fer (1862) modifient totalement la structure économique de la ville. Désormais à l'écart du trafic, le quartier de la Basse-Ville voit ses activités décliner et se retrouve en marge de l'essor du reste de la cité.

La Sarine, qui a servi durant des siècles de dépotoir et d'évacuation des eaux usées de toutes sortes, est mise à contribution pour la production d'énergie. L'ingénieur Guillaume Ritter dirige en 1872 la construction d'un bar-

rage, et le lac de Pérolles ainsi formé fournit une énergie mécanique, puis électrique dès 1891 (neuf ans après New York). L'eau courante est installée dans les maisons dès 1874-75, mais la plupart des habitants ne peuvent pas payer leur raccordement au réseau. Ainsi, les progrès techniques n'ont que peu d'impact sur la qualité de vie des habitants de la Basse-Ville, qui voit affluer une foule d'immigrants de la campagne, s'entassant dans des logements exigus et malsains.

«Le phénomène de l'encombrement des logements se manifeste à Fribourg d'une manière très marquée. La ville dépasse sous ce rapport

toutes les autres villes de Suisse (...). La densité des habitants est particulièrement marquée dans la Basse-Ville; elle atteint son maximum dans le quartier de l'Auge.»<sup>1</sup>

Ainsi s'exprime en 1908 Hans Schoerer, auteur d'une étude statistique sur les logements, réalisée entre 1897 et 1903. Cette surpopulation des logements entraîne à ses yeux des conséquences sociales redoutables:

«(...) cette pièce qui jadis ne s'ouvrait qu'aux grands jours, ou bien cette autre qui servit de boudoir à la dame de céans! Aujourd'hui, chacune loge toute une famille, composée de 4, 5 ou 8 membres. Cette seule pièce verra naître et verra mourir; on y prend ses repas, on y dort, souvent encore on y fait la cuisine et on y travaille (...). Dans ces conditions-là, le père de famille, le soutien de ménage, déserte le foyer pour l'auberge ou le cabaret, où il trouvera toujours plus de confort; les plaintes sur les ravages de l'alcoolisme dans la Basse-Ville se font entendre sans cesse. Les mères et les enfants cherchent la rue, si la température le permet quelque peu; la rue est là pour les ébats des enfants, même quand il fait froid.»<sup>2</sup>

L'eau courante à domicile n'est souvent qu'un simple robinet d'eau froide.

### Vingt-huit personnes pour deux toilettes!

L'enquête souligne également les problèmes d'hygiène entraînés par une telle surpopulation des logements. Si l'on en croit notre témoin, les installations sanitaires sont des plus rudimentaires:

<sup>1</sup> Hans Schoerer, *Les logements locatifs dans la ville de Fribourg – Die Mietwohnungen in der Stadt Freiburg (Schweiz)*, Fribourg 1908, p. 35.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 44.



Année	N. d'habitants
1447	948
1799	928
1811	1052
1818	1228
1831	1627
1860	2101
1910	2307
1940	2449
1965	2036
1973	1579
1997	env. 800

La variation du nombre d'habitants du quartier de l'Auge met en évidence la période de surpopulation.





Cuisine du quartier de la Tour Henri au début du XXe siècle (g) et cuisine de l'Auge vers la fin des années quarante.

«Le lieu d'aisance est à un étage supérieur, faisant corps avec un autre; ces deux lieux d'aisance sont prévus pour 7 ménages, soit 28 personnes (...) Au près du propriétaire d'un logement d'une pièce occupé par la famille d'un manœuvre, l'enquêteur insista pour qu'il place une cloison séparant le cabinet d'aisance de la cuisine, vu que celui-ci se trouvait à proximité immédiate de la table où l'on mange.»<sup>3</sup>

A l'hygiène peu recommandable des logements s'ajoutent les conditions d'insalubrité du quartier. La nouvelle centrale électrique de l'Oelberg, construite en 1909 près du Pont du Milieu, pourvoit aux besoins croissants de la ville en éner-



gie. Elle permet ainsi l'électrification du quartier de l'Auge, mais au prix d'une baisse considérable du débit de la rivière. Les eaux usées se déversent alors dans un lit pratiquement vide, répandant des miasmes nauséabonds. Les habitants devront attendre dix ans avant qu'une canalisation fermée soit construite le long du fleuve pour recueillir les eaux usées.

Dans de telles conditions, il n'est guère étonnant de constater dans ce quartier une mortalité infantile très élevée, alors que la natalité est également très forte. Les années 1906-1907

<sup>3</sup> *Ibid*, p. 38.

Quartier de l'Auge. Une mère et ses enfants. L'insalubrité du quartier menaçait spécialement la santé des enfants en bas âge.





Lessive à la fontaine  
Sainte-Anne à la fin  
du XIXe siècle (g)  
et vers 1960 (d).  
Des gestes immuables.

sont particulièrement meurtrières, puisqu'on enregistre durant les mois d'été le décès d'une quarantaine de nourrissons dans le quartier de l'Auge, d'une trentaine à la Neuveville, tous victimes de gastro-entérite. Quant aux enfants qui survivent, ils souffrent des mauvaises conditions d'hygiène qui occasionnent nombre de maladies infantiles: eczéma, éruptions cutanées, furoncles, corps infestés de poux et de punaises. Toutes générations confondues, la mortalité par tuberculose à l'Auge est la plus élevée de tous les quartiers urbains de Suisse au début du XXe siècle.

Car il n'est pas facile de faire sa toilette quotidienne, d'entretenir un linge et un logement propre, étant donné le manque d'installations sanitaires. Pour nombre de femmes chargées

des tâches domestiques, la fontaine servira encore à rincer la lessive jusque bien avant dans le XXe siècle. Et que faire en hiver lorsque l'eau des fontaines est gelée, parfois pendant plusieurs semaines, comme ce fut le cas lors de l'hiver très rigoureux de 1918...

Malgré les efforts des philanthropes, en particulier la Société des logements populaires animée par Athénaïs Clément, la surpopulation des logements, l'insalubrité et le manque d'hygiène demeurent un problème récurrent dans cette partie de la ville jusque dans les années cinquante. Ce n'est qu'avec la construction des quartiers de Schönberg et de Beaumont qu'un premier allègement sera perceptible en Basse-Ville.



Les blanchisseuses du quartier de l'Auge au XIXe siècle. Un travail épuisant, sous l'œil sévère de la surveillante!

# Le Cancanier

JOURNAL DE FÊTE

Organe officiel des lessiveuses de la Basse-Gruyère

Abonnement annuel : 10 ct.  
Etranger, port en sus — —

On s'abonne auprès de  
toutes les fontaines —

Marsens, le 27 août 1911.

## GRANDE FÊTE DU CHALET

AU PROFIT

D'UNE ŒUVRE PHILANTHROPIQUE

### PROGRAMME

2 h. soir. — Sérénade donnée par la musique d'Echarlens, « La Foudroyante. »

#### — Ouverture de la fête —

Concert permanent, avec le précieux concours de M. Louis Blanc, ténor et d'un artiste violoniste de l'Opéra comique de Paris, en villégiature à Humilimont, « La Foudroyante » d'Echarlens, l'Union de Vuippens, le chœur mixte, les petits chevriers se produiront à tour de rôle et régaleront les amateurs des plus beaux morceaux de leur répertoire.

Voici les principales attractions:

*Grande tombola*  
*Jeu des couteaux*  
*Jeu des cercueils*  
*Jeu de quilles*  
*Tir au fléchet*  
*Pêche aérienne à vol d'oiseau*

*Jeu des petits pains*  
*Révélations du bonnet rouge*  
*Postes et télégraphes*  
*Jeu des caramels*  
*Jeu des tomes*  
*Exposition anglaise et allemande*  
*Promenades en landaus*  
*Concours international de vitesse pour entravées*  
*Course aux grenouilles*

8 h. — Tirage de la tombola.

8 h. 30. — Illumination. — Grand concert. — Productions individuelles.

La soirée commence.

La fleurette, vendue à l'entrée pour le prix de 20 cent., donne droit au libre parcours sur toute la place de fête, à l'entrée dans les deux expositions et au panorama.

### Cancans régionaux

**Sorens.** — Décidément les Moutzes sont bien difficiles à contenir. Autrefois les uns trouvaient leur ancien curé trop Rouge; maintenant, les mêmes peut-être trouvent celui-ci un peu trop... Creux. Par bonheur qu'ils ne nous ont pas pris le nôtre, car ils aimeraient alors tous... le Marc.

**Marsens.** — Les grandes puissances se préoccupent depuis longtemps du péril jaune tandis que les Marsensois sont menacés du péril vert. Ici, toutes les bonnes places sont menacées ou envahies par les grenouilles: l'aumônier est une grenouille, l'aubergiste encore une grenouille, à la poste des grenouilles, le gendarme une grenouille, les cours de dessin et l'école ménagère sont dirigés par des grenouilles; voire même le boulanger qui va tous les dimanches se faire aplâtrer chez sa... grenouille. Le conseil bourgeois est invité à

Les blanchisseuses publient-elles leur journal? Il s'agit plutôt d'une feuille satirique, jouant sur l'amalgame entre lessiveuses et commères pour publier des «cancans» choisis!



Hommes et femmes  
à la baignade au début  
du XXe siècle.

Les hommes ne gardent  
qu'un long caleçon,  
mais les femmes ont  
encore le corps  
entièrement couvert.

## LES JOIES DE LA BAIGNADE

EVA KLEISLI

Si l'on fréquentait les étuves médiévales dans un but de propreté et de distraction, le propre de la baignade, telle qu'elle se développe dès la fin du XIXe siècle, est de procurer détente et plaisir, mais aussi de raffermir la santé par le mouvement, l'effort physique, et bientôt la performance sportive. Les bains sont alors liés à la saison estivale et permettent de se rafraîchir durant les grandes chaleurs. Tout comme les étuves du Moyen Age, les bains modernes ont suscité les inquiétudes morales des élites religieuses, qui voient d'un mauvais œil les sexes se côtoyer alors que les costumes de bain découvrent progressivement les corps. Avec leur lente marche vers l'égalité, les femmes veulent aussi avoir le droit de se

rafraîchir en été, non plus couvertes de tissu des pieds à la tête, mais dans un costume seyant, qui permette également de s'adonner aux joies de la natation.

### Une activité estivale

Les jeunes gens, plus rarement les jeunes filles, n'ont pas attendu la création de bains ou de piscines modernes pour s'adonner aux plaisirs de la baignade dans les lacs et les rivières. Certains se permettaient même de le faire en tenue d'Adam, ce qui choquait évidemment les tenants des bonnes mœurs, mais les autorités ne sont jamais vraiment parvenues à faire cesser ces pratiques. A Fribourg, un document du XVIIe siècle indique que les religieuses de la Maigrauge, choquées d'apercevoir des jeunes gens se baignant tout nus dans la Sarine en contrebas, dans un lieu déjà



Pour recevoir des  
coupons gratuits pour  
l'établissement de bains  
d'Estavayer, souscrivez  
une part sociale à la  
Société des bains du lac!

La plage d'Estavayer.



appelé la Mottaz, se sont plaintes aux autorités de la ville. En 1665, le Conseil des soixante interdit toute baignade à cet endroit.<sup>1</sup>

Lorsque la mode des bains de mer se répand en Europe, les Suisses commencent à se baigner au bord des lacs. Dans le canton de Fribourg, c'est Morat qui installe le premier, en 1840, un établissement de bains assez rudimentaire sur les bord du lac; il se réduit à quelques piquets et à un maître-nageur, nommé pour surveiller les ébats des baigneurs. Ce n'est qu'en 1866 qu'un établissement digne de ce nom est établi, mais seulement accessible au sexe masculin.

Au tournant du siècle, Estavayer n'a pas besoin d'un établissement de bains pour voir ses rives

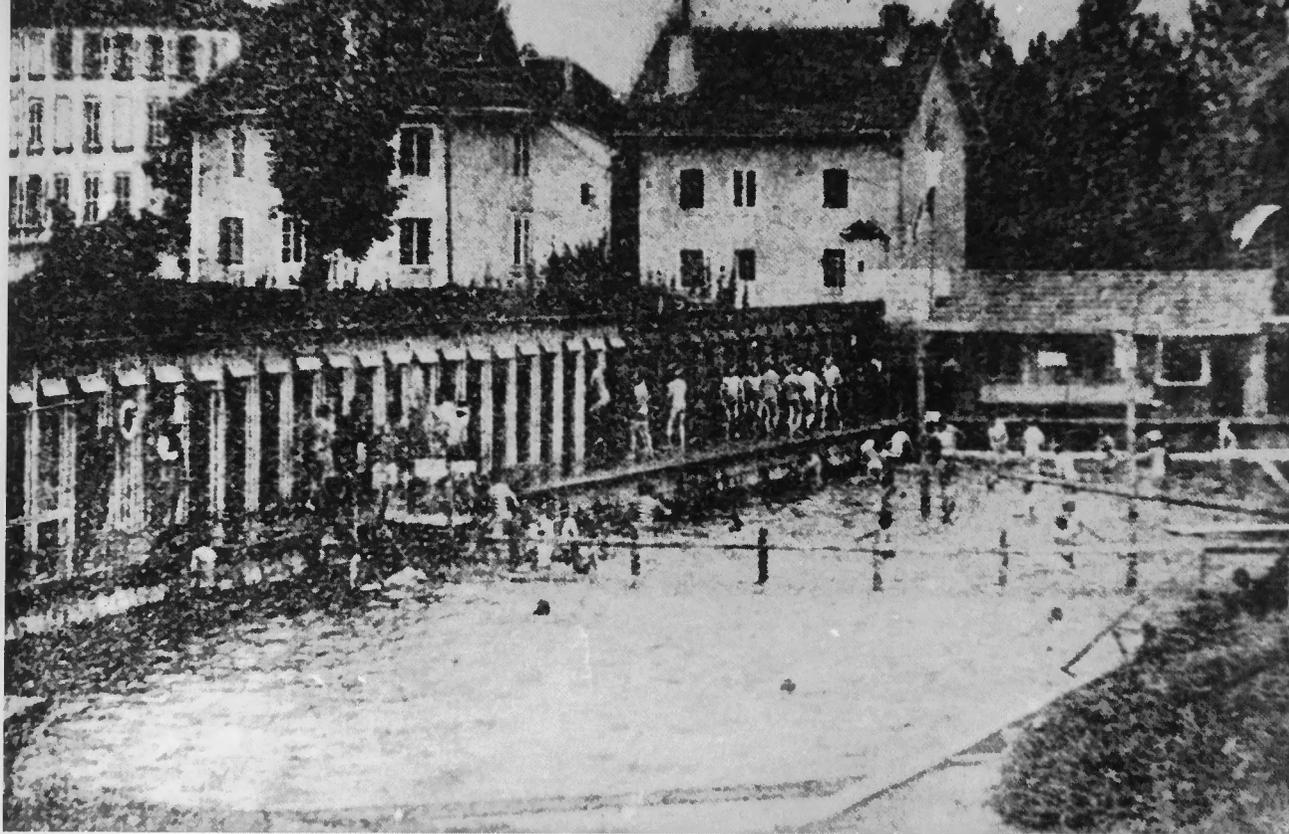
assaillies par les baigneurs des deux sexes. En 1905, une Société des bains du lac est inscrite au registre du commerce et fait construire des installations de bains.

### **De la baignade à la natation**

Vers 1888, la création des Bains du Boulevard par le très entreprenant professeur de gymnastique Léon Galley marque le passage de la baignade distrayante à une vision plus athlétique et sanitaire. Les deux bassins construits à l'époque comprennent des éléments pour le moins curieux aux nageurs d'aujourd'hui.

<sup>1</sup> Antonin Favre, «Les étuves de Fribourg aux XVe et XVIe siècles», in *Nouvelles Etrennes fribourgeoises* (30), 1896, p. 115.

L'extérieur des Bains du Boulevard ou Bains Galley, situés à l'actuelle rue Joseph Piller, au quartier d'Alt. Photo prise le 23 mai 1908, lors d'une neige inhabituelle.

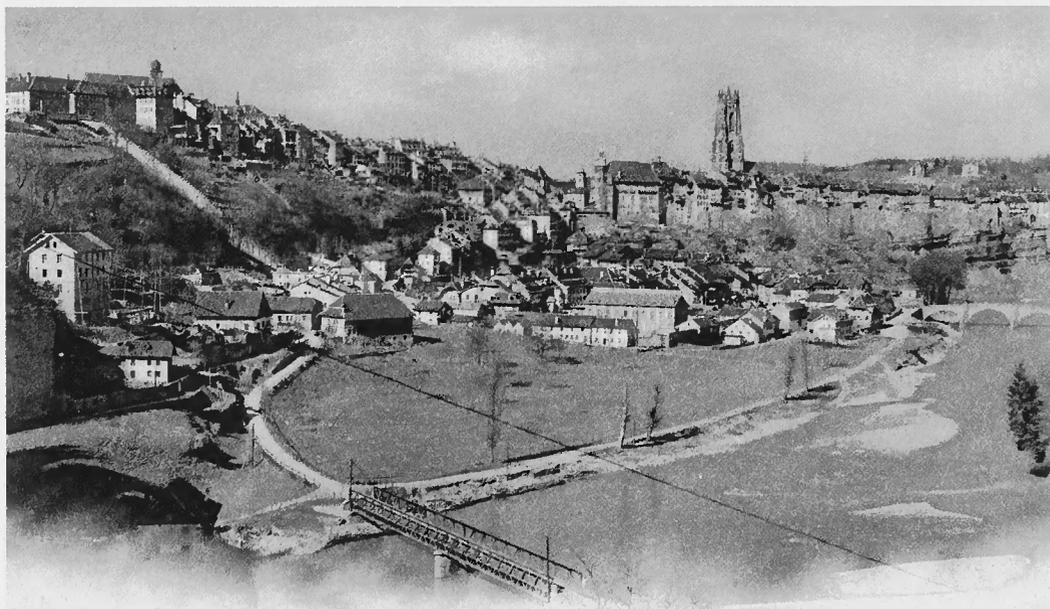


Le bassin des non nageurs est équipé d'engins de gymnastique tels que des anneaux, un trapèze, une corde, des perches et un mât. Tous ces engins sont destinés à développer la force, l'équilibre et la souplesse. Les nageurs pour leur part peuvent démontrer leur audace et leur habileté sur ce qu'on appelle alors un sautoir et un tremplin élastique. Il existe même des appareils permettant au débutant de faire des exercices hors de l'eau, en toute sécurité. Les bains sont ouverts aux deux sexes, mais à des heures séparées, afin d'éviter toute promiscuité jugée périlleuse pour la morale. Les nouveaux bains et la natation sont vantés à l'époque pour leurs vertus sanitaires: «ils calment les nerfs et apaisent les tempéraments

surexcités» et sont particulièrement recommandés aux jeunes filles pour «prévenir les accidents de la puberté»<sup>2</sup>.

On ne sait pas ce qu'il advint des Bains du Boulevard au tournant du siècle. Toujours est-il que dans les années vingt, Fribourg ne possède plus d'établissement public de bains. Et les projets successifs, promis par les édiles, finissent aux oubliettes à peine les élections terminées. En 1922 enfin, le syndic Pierre Aeby prend énergiquement en main la réalisation d'une piscine municipale. Les choses vont rapidement de l'avant. On choisit l'emplacement à la prairie de la Motta et on lance

<sup>2</sup> *Nouvelles Etrennes fribourgeoises* (23), 1889, p. 104-105.



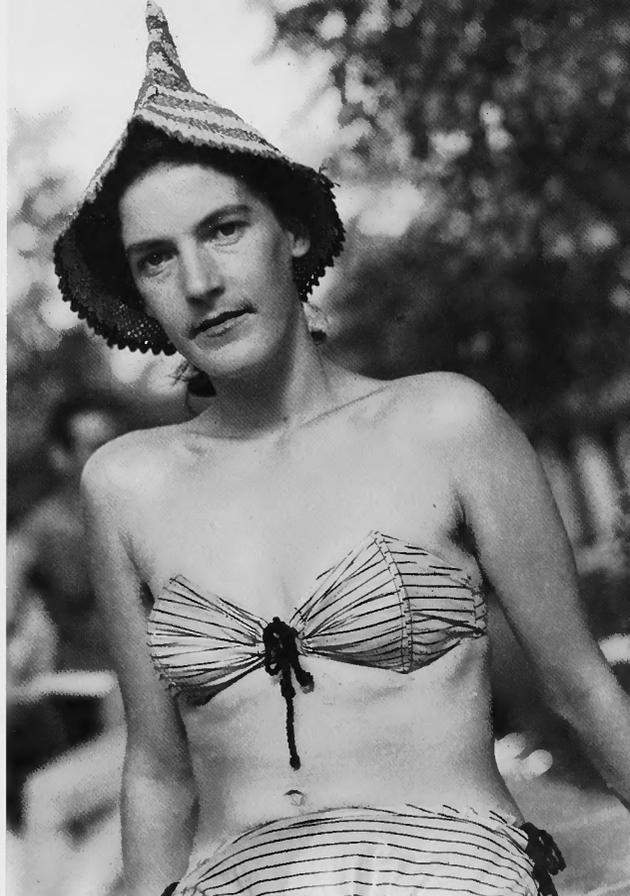
La prairie de la Motta,  
avant et après  
la construction de  
la piscine.

des souscriptions aux actions. A la fin de l'année, la somme est déjà réunie et les travaux peuvent commencer. Ceux-ci sont dirigés par l'architecte Beda Hefti, un fervent sportif, marié à une championne de natation. La piscine sera ouverte le 15 juillet 1923, avant même la fin des travaux (les cabines ne sont pas tout à fait terminées), en raison d'un été particulièrement chaud. Au début, seuls les hommes sont admis; dès le 28 juillet toutefois, les femmes font leur entrée et battent le record d'affluence des hommes. Le couple Hefti est à l'origine du Cercle des nageurs de Fribourg qui organise, en août 1928, les championnats suisses de natation à la Motta.

### **Mixité interdite à la Motta!**

Nos autorités religieuses voient d'un mauvais œil la lente marche vers la mixité des Bains de la Motta. Si au départ hommes et femmes se baignent à des heures différentes, peu à peu la rigueur se relâche. Dans le courant des années trente, la mixité est tolérée entre midi et deux heures et en fin de journée dès 17 heures. Mais en 1944, sous la pression du clergé, le Conseil communal interdit la présence simultanée de personnes des deux sexes dans l'établissement.

Saisi d'un recours de la Société des bains, le Conseil d'Etat estime que l'interdiction repose sur des motifs sérieux: si l'on tient compte de l'exiguïté de la piscine et de l'affluence pendant les grandes chaleurs, on ne peut contester que ces bains en commun présentent un danger pour la moralité publique. La Société des bains se tourne alors vers le Tribunal fédéral, invoquant la liberté du commerce: puisque les bains mixtes sont autori-



sés sur les rives de la Sarine et des lacs, le canton ne peut invoquer une atteinte à la morale courante; la piscine de la Motta est simplement victime d'une discrimination. Le 26 mars 1945, la Cour fédérale approuve cette argumentation. Les bains mixtes seront autorisés, sous réserve de mesures «pour empêcher une trop grande affluence».

Pauvre clergé qui, après cet échec, doit assister à une dépravation plus grande encore, avec l'arrivée du bikini. Et les Fribourgeoises n'attendent pas sa bénédiction pour revêtir le deux pièces controversé!

Premier bikini à la Motta, porté par Mme Madeleine Thévoz, vers la fin des années quarante.





1848 – NAISSANCE DE L'ÉTAT FÉDÉRAL

## LES FRIBOURGEOISES DANS LES COULISSES DE L'HISTOIRE

BARBARA BIERI HENKEL, EVA KLEISLI, MARIANNE PROGIN-CORTI, ANNE-FRANÇOISE PRAZ

En 1998, le 150<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'Etat fédéral a suscité une pléiade de manifestations commémoratives. En lien avec les tours de ville au féminin de huit autres villes suisses, Femmes à Fribourg a tenté de répondre à une question jusqu'ici négligée par l'historiographie: quelle fut la place des femmes dans cet événement?

Certes, la fondation de l'Etat fédéral de 1848 fut essentiellement une affaire d'hommes, puisque la Suisse nouvelle reléguait les femmes en marge de la vie politique et les maintenait juridiquement sous tutelle, alors même qu'elle réalisait l'égalité des citoyens mâles. Mais les réformes politiques et institutionnelles réalisées autour de 1848 ne restent pas sans effet sur la vie des femmes: elles redéfinissent les conditions de leur présence dans l'espace public et interviennent jusque dans leur vie privée. A Fribourg comme ailleurs, les femmes ne se sont pas contentées de subir passivement ces changements.

Certaines, comme les patriciennes fribourgeoises, sont même intervenues sur la scène politique pour défendre leurs droits. D'autres, à l'instar des femmes engagées dans les congrégations ou associations religieuses, ont profité des espaces dévolus à l'activité féminine pour valoriser leurs compétences et combler, par leur engagement social, les lacunes des politiques publiques, dépassées par les nouveaux besoins.

A Fribourg, la mise en place de ces réformes fut âprement discutée. Imposées par un régime radical impopulaire (1847-1856), elles sont ensuite remises en question avec le retour des conservateurs. L'opposition radicaux-conservateurs se double d'un débat entre modernistes et traditionnalistes, entre anticléricaux et partisans d'une collaboration étroite Etat-Eglise. Dans ces controverses acharnées, les femmes sont instrumentalisées par les deux parties<sup>1</sup>. Les radicaux veulent instruire les futures mères et éducatrices pour extirper

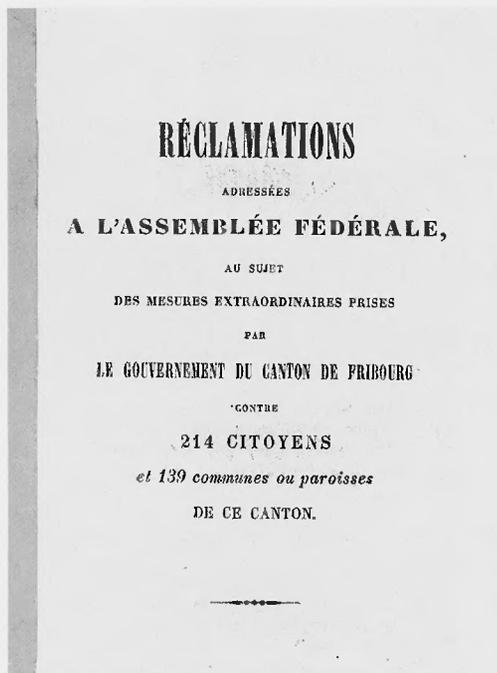
Les femmes de Grolley mettent les corps francs en déroute. Extrait d'une lithographie de J.L. Schmid-Roth, à Fribourg.  
(cf. texte page 46)

**Des femmes actives dans la guerre du Sonderbund? Ou la récupération d'un épisode par le régime radical soucieux d'attester sa popularité...**

«Mais à Grolley, les femmes aidées des vieillards restés dans le village, tombèrent sur une bande d'au moins 70 corps francs, armés de carabines, de poignards et de pistolets, les mirent en déroute et en firent sauter, dans une auberge une cinquantaine, non par les fenêtres, mais à travers des fenêtres qu'ils n'eurent pas le temps d'ouvrir et qu'ils emportèrent pendues à leur cou comme les criminels de Chine portent leur gangue. Il n'y eut pas d'hommes tués, mais les traces de sang qu'ils laissèrent sur la route témoignèrent assez des blessures qu'ils ont reçues. Nombre de chapeaux de différentes formes, un stilet bien aiguisé entr'autres choses furent trouvés sur la place du combat et peuvent se voir à la pinte du lieu (...) Qu'on ne s'étonne pas de la belle conduite des femmes de Grolley; un bon nombre de leurs voisines de la Corbaz et de Belfaux se concertaient dans ce moment même pour s'armer de fourches, de fer, de faux et montrer aux corps francs qu'ells savaient manier autre chose que la quenouille.»

*Déroute des corps francs dans le canton de Fribourg le 7 janvier 1847.*

*Nouvelles pages ajoutées au radicalisme jugé par ses œuvres, Fribourg 1847, pp. 17-18.*



Des Fribourgeois protestent auprès de l'Assemblée fédérale contre les dettes de guerre imposées par le régime radical. Ils reprennent dans cette brochure les protestations des patriennes fribourgeoises.

l'obscurantisme religieux; les conservateurs comptent sur la collaboration des congrégations religieuses féminines pour maintenir l'esprit religieux et faire barrage au modernisme. Bien peu de politiciens se préoccupent véritablement de la condition des femmes. Et sous couvert de modernisme, on assiste même parfois à une réelle détérioration de celle-ci, à l'exemple de la loi sur les enfants illégitimes.

<sup>1</sup> Pour une analyse de cette problématique: Catherine Bosshart-Pflüger, Elisabeth Castellani-Zahir, Anne-Françoise Praz, «Entre instrumentalisation et émancipation – L'engagement religieux des Fribourgeoises (1848-1900)», in Pognon, *Piété, Patience – Les femmes suisses et la naissance de l'Etat fédéral*, Métropolis, Genève 1998.

## DES FRIBOURGEOISES MONTENT À BERNE

BARBARA BIERI HENKEL

*En février 1849, la patricienne fribourgeoise Pauline de Weck se rend à Berne, nouvelle capitale fédérale. Dans ses bagages, une pétition signée par vingt-deux Fribourgeoises. Elle présente personnellement sa requête au conseiller fédéral Henri Druet.*

### Retour en arrière

En 1847, la guerre du Sonderbund a coûté à la Confédération la bagatelle de six millions de francs. Les vainqueurs décident de reporter le poids de cette dette sur les vaincus, à savoir les sept cantons de l'alliance séparée du Sonderbund, désormais dissoute. Fribourg doit ainsi s'acquitter de 1,7 millions de francs. Mais les radicaux au pouvoir, proche des vainqueurs, font retomber cette dette sur des Fribourgeois bien connus pour leur appartenance au Sonderbund, qui devront puiser dans leur fortune personnelle. Les montants respectifs, calculés en fonction de leur fortune et de leur rôle dans

la conjuration, sont rendus publics<sup>1</sup>. Des patriciennes fribourgeoises ont ainsi la surprise de voir leur nom figurer sur cette liste, aux côtés de celui d'hommes de leur parenté, politiquement engagés. Fribourg est le seul canton qui réclame de l'argent à des femmes. Celles-ci sont généralement des patriciennes, mais on y trouve aussi une aubergiste de Bulle et une propriétaire de magasin du Mouret. A l'instar de débiteurs d'autres cantons, les femmes concernées par cette dette adressent une pétition de protestation au Conseil fédéral. On ignore qui fut l'incitatrice ou l'auteur-e de ce texte, dont la formulation atteste certaines connaissances juridiques ainsi qu'une savoureuse ironie. Parmi les patriciennes concernées, Mme Pauline de Weck semble avoir joué un rôle non négligeable et l'avocat Wuilleret pourrait avoir guidé sa plume<sup>2</sup>. Le ton de la pétition laisse en tous cas pressentir que la rédaction du texte a été suscitée par la fierté blessée d'une patricienne, convaincue d'appartenir à une couche sociale illégitimement écartée du pouvoir.

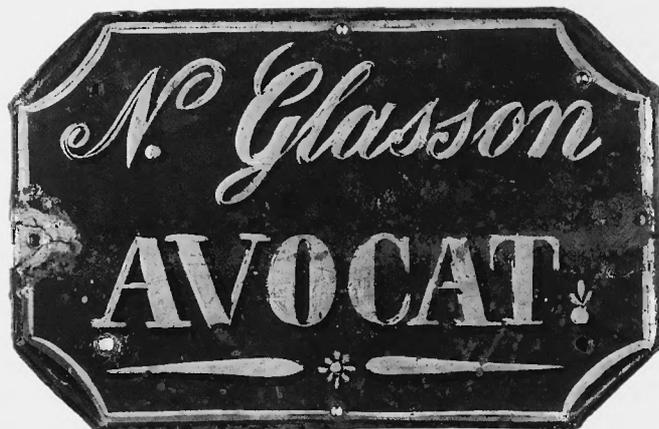
### Un argument de poids: l'incapacité politique

L'incapacité des femmes en matière politique, et dès lors l'absurdité de leur attribuer une quelconque responsabilité dans les récents événements, revient de façon récurrente dans le texte de la pétition:

<sup>1</sup> *Bulletin officiel des lois, décrets et arrêtés et autres actes publics du gouvernement de Fribourg*, Fribourg 1849, pp. 276-304.

<sup>2</sup> AEF, Fonds de Weck, corresp. Vol. A, N° 1, 20 novembre 1848-15 septembre 1850. Lettre de Pauline de Weck à Ignace de Weck, 13 mars 1849.

La plaquette sur la porte de l'étude de l'avocat Nicolas Glasson, à la Grand-Rue. Il est l'auteur présumé de féroces critiques dans «Le Confédéré» à l'encontre des patriciennes fribourgeoises.



«Nous avons été, cela se comprendra facilement, étrangement surprises de voir nos noms figurer au nombre et à côté de ceux des magistrats et militaires, que le décret du 20 mai désigne comme les principaux auteurs et fauteurs de l'alliance séparée et de la résistance armée contre la Confédération; car nous le demandons à toutes les personnes sensées, les sympathies ou les antipathies des femmes d'un canton quelconque de la Suisse, auraient-elles pu apporter la plus légère modification à cette grave affaire ou en arrêter les suites désastreuses? Il est sans doute inouï dans les fastes des nations d'avoir prétendu rendre les femmes responsables des succès des batailles ou des raisons d'Etat; sommes-nous donc appelées dans les rangs de l'armée pour être soumises à la loi du vainqueur ou à délibérer dans les conseils pour supporter la peine des chances gouvernementales? (...)»<sup>3</sup>

Les patriciennes fribourgeoises ne prétendent aucunement engager une action politique et contester leur mise à l'écart de la scène publique; leur démarche est davantage motivée par le combat pour la survie politique et financière de leur classe. Mais tout en soulignant leur incapacité politique, elles utilisent paradoxalement un moyen à l'époque prisé dans l'espace politique, celui de la pétition.

### Réactions acerbes des radicaux

Face à cette pétition des femmes, adressée au Conseil fédéral et lue au Conseil national le 19 avril 1849, les radicaux fribourgeois n'opposent que dénigrement et sarcasme. Un article paru dans *Le Confédéré* du 28 avril 1849 – non signé, mais Pauline de Weck identifie la

plume de Nicolas Glasson, si l'on en croit sa correspondance – se moque ouvertement de «la pétition en papillottes». Certes, admet l'article, on ne peut effectivement pas accuser les femmes de participation explicite aux décisions politiques ou aux actions militaires. Mais les radicaux maintiennent l'idée d'une responsabilité des femmes: celle-ci passe par une action plus subtile, par l'influence exercée dans l'ombre sur leurs maris. Les reproches ne s'arrêtent pas là puisque les femmes, en véritables apôtres de l'Eglise, se prêtent volontiers à la propagation des valeurs conservatrices et catholiques. Les radicaux fustigent tout spécialement l'engagement religieux des patriciennes, notamment dans les congrégations laïques: il serait bien davantage motivé par la tradition de leur classe que par une conviction véritable. On leur reproche même de conditionner leur charité à l'orientation politique des bénéficiaires<sup>4</sup>.

Aux yeux des radicaux, ces arguments suffisent à prouver la participation des femmes à l'agitation politique et justifient leur intégration dans le paiement de la dette du Sonderbund. En principe à l'époque, les femmes ne sont pas tenues d'éponger les dettes de leur époux avec leur propre fortune. Et l'on peut se demander si les radicaux, en cherchant ainsi à accuser les femmes afin d'accaparer leur fortune pour le paiement de la dette, ne cherchent pas à priver le patriciat de tout moyen financier susceptible d'assurer sa survie.

<sup>3</sup> *Aux Conseils suprêmes de la Confédération* (Pétition de femmes imposées par le Conseil d'Etat en 1848 et de quelques épouses imposées), Fribourg 1849, p. 1.

<sup>4</sup> AEF, II c 20, Correspondance extérieure du Conseil d'Etat 1847-1850, pp. 706-708.



# Proclamation.

## LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE FRIBOURG, AU PEUPLE FRIBOURGEOIS.

Chers Concitoyens!

Pendant l'année qui s'achève, le parti vaincu en 1847 a fait des efforts plus ou moins violents pour venger sa défaite et ressaisir le pouvoir. Il a essayé à trois reprises une levée de boucliers dans notre malheureux Canton. Il a rouvert sans pitié ces larges plaies encore saignantes, que nous nous efforçons de cicatriser.

Le Ciel, protecteur de la démocratie, a déjoué ces projets criminels, et force est restée à la loi. Mais il a fallu par de nouveaux sacrifices et des rigueurs salutaires dompter l'ouïe des rebelles, les contraindre de leur impuissance, et ramener au devoir les populations qu'ils égaraient.

Aujourd'hui, reconnaissant la puissance de la République, elles ont solennellement témoigné de leur repentir et de leur dévouement. Quant aux instigateurs, ils comprendront aussi, nous l'espérons, que le nouvel ordre des choses repose sur des assises indébranlables, sur la garantie fédérale, l'esprit du temps et le patriotisme des bons citoyens. Ils ont dû se convaincre, qu'un nouvel essai de rébellion entraînerait leur ruine inévitable. Dans l'intérêt de leur propre salut ils doivent répudier les folles résistances, les tentatives anarchiques. Pour eux comme pour nous il n'y a de salut que dans un entier dévouement aux institutions récemment conquises.

Le moment est donc venu de donner à celles-ci le caractère de conciliation et d'humanité, inhérent au principe démocratique, de lever l'appareil de terreur commandé par de grandes crises, et d'offrir à nos adversaires les gages d'une paix sincère.

C'est dans ce but que nous avons pris l'initiative d'une mesure que les représentants du peuple ont accueillie avec transport et qu'ils se sont empressés de sanctionner. Ils ont proclamé un décret d'amnistie qui rend la liberté aux déteus, annule les procédures politiques, facilite la rentrée des fugitifs et de quelques absents, allégerait les communes des frais d'occupation militaire et convertirait en emprunt forcé la contribution imposée par le décret du 20 Mai. Cet emprunt mis à la charge des prévenus, ne sera remboursable qu'à leurs descendants et sans intérêt. Il fallait opter entre une imposition arbitraire et une procédure monstrueuse. La mesure qui a été adoptée a épargné au Gouvernement cette cruelle alternative. Elle concilie les exigences de la situation avec celles de la justice. Ces bienfaits ne seront pas perdus pour le pays. Il lui prouveront ce que vaut, ce que doit être le nouveau régime, une ère d'oubli, de pardon et de véritable liberté.

Les citoyens dont le patriotisme a survécu et protège encore la patrie, comprendront de leur côté que si la rigueur est ordinairement invoquée par la faiblesse, la clémence est l'appanage de la force, qu'en l'exerçant aujourd'hui, le Gouvernement n'a cédé qu'à une impulsion généreuse, spontanée. Ses amis le laisseront-ils seul à cette hauteur? Non, ils s'orgueillissent d'un décret qui tend à rendre au Canton une paix tant désirée et à ramener partout la concorde. Ils sanctionneront une mesure qui contraste si noblement avec l'ancien système, en même temps qu'elle acquiesce au nouveau l'approbation de tous les Confédérés et l'estime de l'Europe.

Donné, à Fribourg, sous le sceau du Conseil d'État, le 27 Décembre 1848.

Par une proclamation  
du 27 décembre 1848,  
le gouvernement  
radical convertit en  
emprunt forcé la dette  
de guerre imposée par  
un précédent décret.

(L. S.)

Le Président,  
**JUL. SCHALLER.**

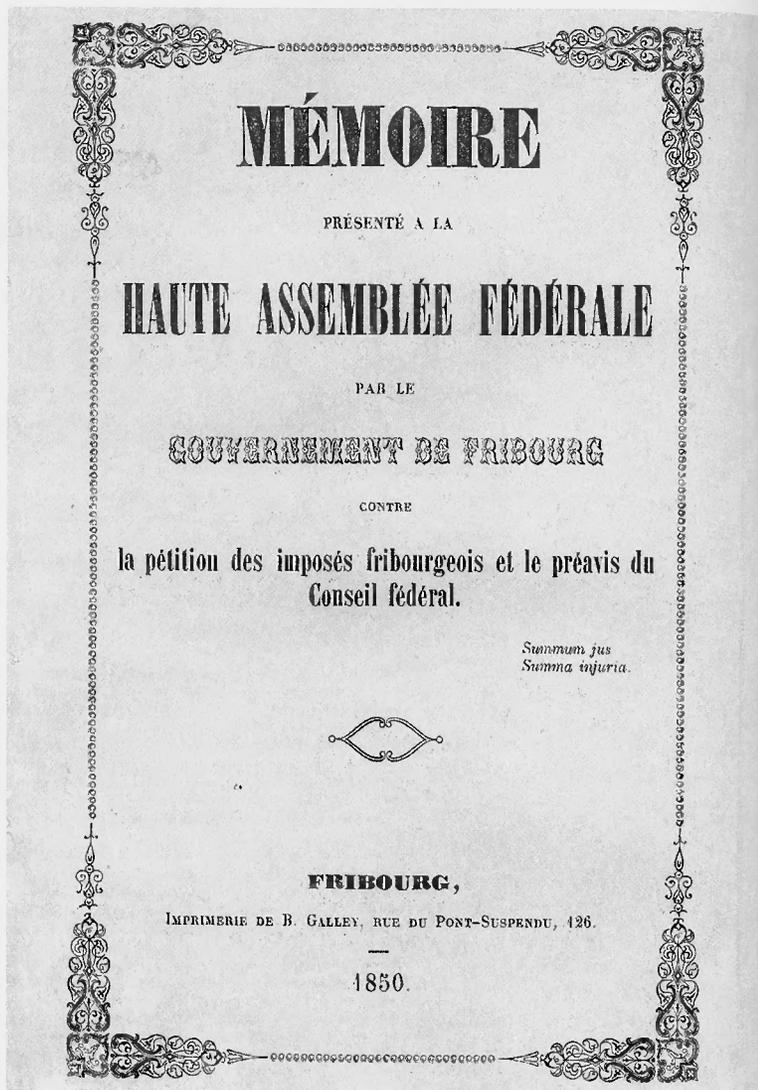
Le Chancelier,  
**D<sup>r</sup>. BERCHTOLD.**

## La pétition des femmes comme moyen de pression

La majorité des Fribourgeois concernés par cette dette avaient déjà protesté auprès du Conseil fédéral par une pétition générale, avant que les 22 femmes ne suivent cet exemple<sup>5</sup>. Afin d'assurer à leur pétition générale davantage de crédit, les premiers pétitionnaires insistent sur la situation particulière des femmes; on prévoit même de publier cette pétition dans la Gazette de Bâle, afin de sensibiliser les autres régions de la Suisse au comportement injuste du gouvernement fribourgeois, mais l'idée reste à l'état de projet. Toute cette stratégie vise à augmenter la pression sur le Conseil national, qui doit prendre position sur ces pétitions. Mais aucune pétition n'aboutira. Dans le but de hâter la réconciliation nationale, le Conseil fédéral réduira partiellement cette dette en 1852<sup>6</sup>.

### Mille moyens de séduction...

«Ils [les pétitionnaires fribourgeois] se récrient beaucoup que parmi les imposés l'on voit figurer des femmes. Nous avons toujours cru et nous croyons encore que les femmes aussi bien que les hommes sont responsables de leurs actes; que quand elles causent quelque dommage, elles sont tenues à le réparer. Mais, demandent-elles dédaigneusement, quelle influence ont-elles pu exercer sur le Sonderbund et la guerre? Nous répondons: l'influence que donne l'argent, le fanatisme religieux et mille moyens de séduction.»



Dans un mémoire, le gouvernement fribourgeois justifie l'imposition des femmes. Extrait et couverture du document.

<sup>5</sup> Au sujet des pétitions fribourgeoises, cf. André Winkler, «L'affaire des contribuables fribourgeois», in: *Annales fribourgeoises* 53 (1975/76), p. 77-99.

<sup>6</sup> *Handbuch der Schweizer Geschichte*, Vol. 2, p. 969.

## DES RELIGIEUSES COMBLENT LES CARENCES DE L'ASSISTANCE

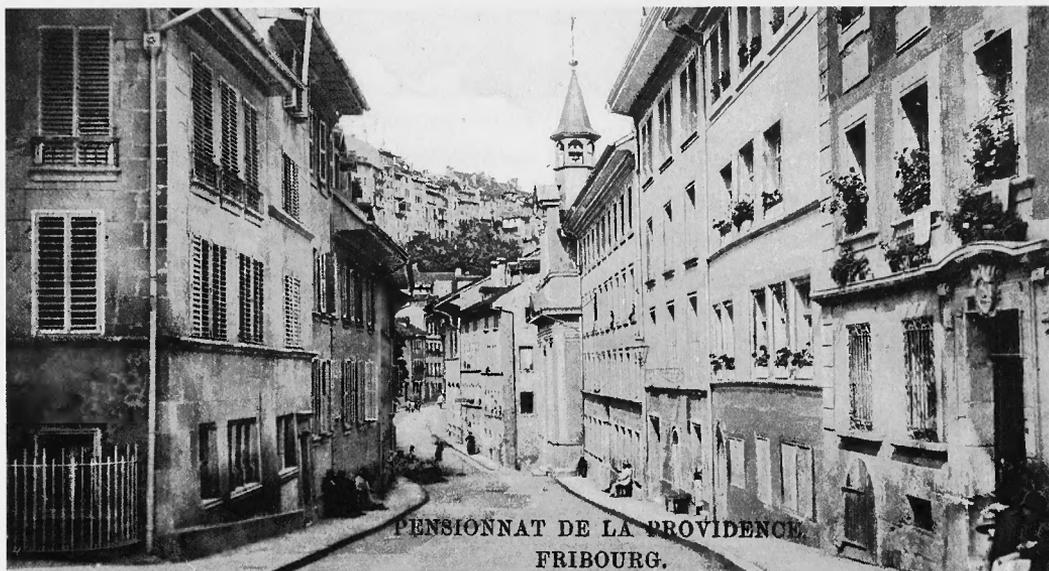
EVA KLEISLI

*L'idée d'un travail social rémunéré par l'Etat est une idée très moderne en 1848. Le gouvernement radical transforme alors l'orphelinat de la Providence, propriété de l'évêque, en orphelinat d'Etat dirigé par une femme. A leur retour au pouvoir en 1856, les conservateurs remplacent la «charité étatisée» qu'ils contestent par la charité privée, assurée par les congrégations religieuses. Celle-ci comporte l'avantage de très peu coûter à l'Etat tout en assurant l'ordre social, puisqu'elle assortit l'aide matérielle de principes moraux de devoir et de vertu. Mais cette charité privée fonctionne en exploitant la volonté d'engagement des femmes, en particulier les religieuses de l'Institut de la Providence.*

## Une charitable comtesse

En 1841, la comtesse Adélaïde de la Poype, riche émigrée française, fait don à l'évêché d'une somme de 30 000 francs, destinée à fonder à Fribourg un orphelinat pour filles. Un premier asile pour orphelines, qui prendra ensuite le nom de «La Providence», accueille une dizaine de fillettes pauvres, bientôt quinze, et se charge de leur instruction; les Sœurs de la charité de Saint-Vincent de Paul assurent son fonctionnement.

En 1847, les événements liés à la guerre du Sonderbund obligent les religieuses à quitter la Suisse. La Providence est reprise et financée par le nouveau gouvernement radical, qui confie son organisation à une femme laïque, Mme Conus. Au retour des conservateurs, l'évêque récupère son bien et fait appel aux Filles de la Charité de St-Vincent de Paul pour assurer l'intendance de l'orphelinat.



La maison de la Providence, dans le quartier de la Neuveville.



### La Ville «oubliée» ses engagements

Dans le rapport annuel adressé à l'évêque, la supérieure Sœur Kamoska évoque en 1873 les difficultés financières de la Providence. «Depuis plus de quatre ans, affirme-t-elle, nous n'avons pas touché nos traitements, ce qui constitue une somme de 8000 francs», qui manque au budget. En conséquence, elle propose de relever le tarif journalier des malades du dispensaire de 1 franc à 1,20 francs, de 0,50 à 0,70 francs pour les infirmes, et de garder «les vêtements des morts pour l'hospice».

### Une intégration difficile à Fribourg

Les Filles de la Charité connaissent à Fribourg des débuts difficiles. La population dont elles doivent s'occuper réserve un accueil très froid et même hostile à ces «Françaises» venues s'établir à Fribourg, à ces religieuses censées «civiliser» les quartiers populaires<sup>1</sup>. Leurs cornettes blanches suscitent les quolibets des enfants de la Basse-Ville, qui poursuivent aux cris moqueurs de «Corbeaux blancs! Corbeaux blancs!»

Les radicaux les épient et les attaquent au moindre faux pas dans leur journal, *Le Confédéré*. Les conservateurs, dont on aurait pu attendre à un accueil plus chaleureux, ne leur ouvrent que difficilement les cordons de leur bourse, réservant en priorité leurs dons aux congrégations suisses; ils se méfient également de la proximité des religieuses avec cette nouvelle couche sociale du prolétariat ouvrier. Le soutien viendra essentiellement de l'évêque et du clergé. L'évêché est en effet responsable de subvenir aux besoins des orphelines et les curés encourageront plus tard les familles de la campagne à envoyer leurs filles à l'école de la Providence, plutôt que dans les écoles publiques de la ville, qui présentent à leurs yeux moins de garanties morales. Les religieuses de la Providence peuvent aussi compter sur les femmes de la bonne société fribourgeoise, réunies au sein de l'association des Enfants de Marie.

Malgré ces débuts difficiles, les religieuses déploient une activité remarquable qui fera de la Providence un véritable centre d'assistance sociale en Basse-Ville, répondant aux besoins

«Corbeaux blancs, corbeaux blancs!», criaient les enfants de la Basse-Ville à la vue des cornettes des Filles de la Charité.

<sup>1</sup> Archives de la Providence, *Circulaire du premier de l'an*, notice de sœur Thiéry, p. 37.



**Regard des femmes de la bonne société sur les jeunes filles des classes populaires.**

«Les commencements de l'ouvrier furent un peu pénibles. Les enfants qui le fréquentaient, étant pour la plupart très mal élevés, ne donnaient aucune consolation. Elles n'avaient nul respect pour la sœur, se montraient souvent fort mal disposées. Elles étaient, en général, très ignorantes, plusieurs avaient des habitudes sauvages et peu civilisées. Elles ont bien changé depuis (...) Que de jeunes filles ont trouvé dans cette asile une sau-

vegarde de leur innocence! Que d'âmes y ont grandi dans la piété, la vertu et l'amour du Bon Dieu (...) Une vingtaine sont consacrées à notre Seigneur dans différentes communautés. D'autres sont d'excellentes mères de famille. Enfin, il en est quelques-unes, allant bien jeunes au Bon Dieu, qui ont puisé dans cet asile la science d'apprendre à mourir.»

Extrait des archives des Enfants de Marie.

L'ouvrier de la Providence, tenu par les religieuses et financé par les Enfants de Marie, une association pieuse réunissant des femmes de la bonne société.



Le dispensaire de la Providence, ouvert en 1870, supplée aux carences de soins médicaux publics à l'intention des couches populaires.

pressants d'une population précarisée et suppléant aux carences des politiques publiques en matière sociale et sanitaire. Elles imaginent, organisent et trouvent le financement de toute une série d'œuvres sociales, dont on ne citera que quelques exemples: une salle d'asile recueillant les enfants des deux sexes en âge préscolaire (1859), des classes primaires de filles (1862), une filière de formation des institutrices (1867), un hospice pour malades pauvres et un dispensaire médical (1870), alors que les débats sur la création de l'hôpital cantonal s'éternisent, un atelier de repassage (1903), etc...

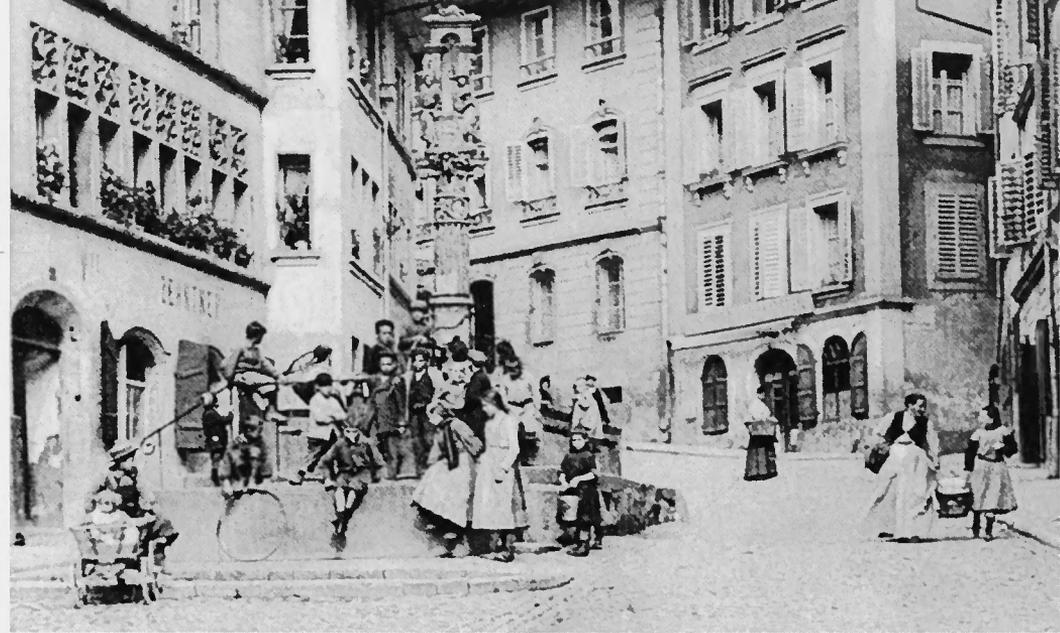
Cette intense activité leur gagne la sympathie populaire, encouragent les vocations religieuses parmi les jeunes Fribourgeoises. Dès 1882, elles pourront compter sur l'encouragement du régime de Georges Python (1882-1914), favorable au développement des œuvres sociales «à visée catéchétique et apostolique»<sup>2</sup>, qui permettent d'encadrer les masses.

### Une exploitation en toute bonne conscience

Mal acceptées à leurs débuts, les Filles de la Charité verront ensuite leurs mérites vantés par les conservateurs et leur presse. Un siècle plus tard, comme en témoigne un article paru dans *La Liberté* en 1960<sup>3</sup>, ces mêmes milieux ont oublié leur méfiance initiale et ne retiennent que la générosité des religieuses, sans pour autant jeter un regard critique sur les dépenses que le canton a économisées, profitant de l'engagement et du travail quasi gratuit de ces femmes. Ainsi l'article mentionne l'esprit «économe» des Filles de la Charité, qui ne demandaient à leurs pensionnaires que 10 à 15 francs de pension par mois, contre 25 francs sous le régime radical. Il évoque leur travail et leurs sacrifices, mais pour ajouter aussitôt que ceux-ci furent compensés par d'«abondantes

<sup>2</sup> Sœur Louise, *Les Filles de la Charité de St Vincent de Paul*, p. 40.

<sup>3</sup> J. Jodan, «Un siècle de dévouement et de généreuses initiatives», in *La Liberté*, 18 novembre 1960.



La Basse-Ville de Fribourg au XIXe siècle, rue de la Samaritaine. Un quartier habité par une population souvent démunie.

consolations», notamment les vocations religieuses suscitées; mais le texte passe sous silence les difficultés quotidiennes qu'elles durent affronter en raison de la pingrerie des autorités. Les témoignages retrouvés dans les archives de la Providence sont très éloquents à cet égard (cf. encadrés). Les religieuses renonçaient parfois même à leur maigre salaire pour soulager la misère de la population ouvrière fribourgeoise.

Le discours officiel de la majorité conservatrice sur l'efficacité de la charité privée camoufle une véritable exploitation du dévouement des religieuses. Aux yeux des hommes politiques de l'époque, les sacrifices consentis par ces femmes ne sont-ils pas en parfaite adéquation avec leur vocation? Mais lorsque l'historienne s'attache à écouter la voix des intéressées, elle constate que cette image de religieuses dociles, consentant par vocation à leur propre exploitation, ne colle pas à la réalité. Loin d'accepter les conditions de travail imposées par

les dirigeants, ces religieuses se sont insurgées et battues, pas tant pour leur propre avantage, mais pour réaliser une action efficace, dictée certes par leurs convictions religieuses, mais aussi par une observation intelligente des besoins sociaux de leur temps.

#### **Un «cadeau» cher payé**

Dans une lettre du vicaire général Placide Colliard au directeur de l'Edilité de la Ville de Fribourg, on apprend que ce dernier voulait vendre à la Providence les bancs usagés des écoles de la Ville pour la somme de 10 francs pièce. Le vicaire général l'invite à les donner gratuitement «car à la Providence ils serviront en somme à des enfants à qui la Ville devrait bien donner des maîtresses, des locaux et des bancs, s'ils n'étaient pas reçus dans les classes des Sœurs. La Providence reçoit en effet 180 élèves de la Ville et ne demande des écoles que pour 150 élèves.»



Le couvent des Ursulines à Fribourg. A droite, le pensionnat; à gauche l'école et l'entrée de la chapelle.



## SCANDALE AU COUVENT DES URSULINES

MARIANNE PROGIN CORTI

*Une religieuse séquestrée au couvent contre son gré? Une aliénée victime de mauvais traitements? En 1849, un scandale met en cause le couvent des Ursulines à Fribourg. En montant l'affaire en épingle, les radicaux au pouvoir entendent bien discréditer davantage encore les religieuses, déjà frappées par plusieurs interdictions en raison de la politique anticléricale du régime*

### **Interdiction d'enseignement**

L'ordre des Ursulines, une congrégation non cloîtrée, est arrivé à Fribourg en 1634 à l'époque de la Contre-Réforme, en provenance de Porrentruy. Depuis cette date, ces religieuses dispensent un enseignement aux jeunes filles de toutes les catégories sociales, donnant des leçons de lecture, écriture et calcul, avec un fort accent sur l'éducation religieuse. Franz Kuenlin, premier statisticien fribourgeois, présente ces religieuses comme des pédagogues très précieuses: «A tout seigneur, tout honneur, écrit-il en 1835. Ces religieuses sont très utiles dans l'instruction de la jeunesse féminine. Vu que le bâtiment abritant l'école de la Ville est trop petit, elles pourraient mettre à disposition une partie de leur couvent contre dédommagement pour agrandir cete école ou déplacer le tout vers l'aile sud, car elles ont encore assez d'espace pour ne pas devoir limiter le nombre d'élèves aux restrictions légales; ensuite, elles pourraient comme dispositif de secours, recourir comme autrefois à l'enseignement mutuel, bien que les Jésuites, leur guides spirituels, n'y soient pas favorables.»<sup>1</sup>

<sup>1</sup>Franz Kuenlin, *Beitrag zur Statistik der Klöster des Kantons Freiburg*, Sursee 1835.



Les mauvais traitements à l'égard des malades mentaux ne sont pas rares au XIX<sup>e</sup> siècle. Une aliénée enchaînée à la Salpêtrière (Paris). Détail d'un tableau de J.L. Charmet.

Mais en 1848, avec l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement radical et anticlérical, une période d'insécurité commence pour les Ursulines. La Constitution du 4 mars 1848 et les décrets qui en découlent ordonnent la saisie des biens du clergé, la suppression des couvents ou leur extinction par l'interdiction de recruter des novices. Ces mesures frappent aussi les Ursulines. Leurs biens et vignobles sont confisqués pour une valeur de 83 000 francs; les Ursulines ont l'interdiction de poursuivre leur enseignement auprès des fillettes de la Ville (482 élèves en 1847), la formation des enseignantes est stoppée par le renvoi des novices; les pensionnaires sont également renvoyées, ce qui prive le couvent d'une importante source de revenus. Enfin, avec l'emprisonnement puis le renvoi de Mgr Marilley, les religieuses perdent leur conseiller spirituel, jusqu'à son retour en 1856. Les Ursulines voient ainsi leur champ d'action fortement restreint et leur existence menacée<sup>2</sup>.

### Le couvent transformé en caserne?

Le gouvernement radical prévoit de réaffecter les couvents tombés entre ses mains à de nouvelles fonctions. En 1851, l'ancien couvent des Augustins est ainsi transformé en pénitencier cantonal et celui de Hauterive abrite une école d'agriculture. Quant au couvent des Ursulines, on envisage dans un premier temps d'y installer la nouvelle école secondaire des filles, mais celle-ci sera finalement logée au Lycée. Le second projet évoqué en 1853, celui de transformer le couvent en caserne, inquiète bien davantage la supérieure Augustine Presse. Dans l'espoir de conjurer le danger, les Ursulines font dire une messe tous les premiers samedis du mois en l'honneur du Cœur-Sacré de Marie et les religieuses se relaient chaque jour pour une heure d'adoration devant le Saint-Sacrement. Est-ce l'effet de ces invocations ou les aléas de la politique radicale, toujours est-il que l'architecte cantonal Joseph Hochstätter abandonne le projet<sup>3</sup>.

### Le scandale Badoud

L'affaire de la jeune religieuse Claire Badoud fournit aux radicaux un prétexte rêvé pour clouer le couvent des Ursulines au pilori, en l'accusant de traiter les religieuses malades de façon inhumaine. On espère même parvenir ainsi à fermer définitivement l'institution.

<sup>2</sup> L'école des Ursulines à Estavayer-le-Lac fut effectivement fermée. Après une activité de plus de dix ans, la supérieure Antoinette Voirol et les religieuses Gonzague Farine et Gertrude Andrey durent quitter la localité.

<sup>3</sup> Hemann Schöpfer, «Im Dienste neuer Ideen: Die Klöster und ihre Umnutzung nach 1848», in *Freiburgs Integration in Staat und Gesellschaft der Schweiz. 1848 – 1998*, Freiburg 1999, pp. 375-387.



*Maintes fois les parents se présentèrent inutilement au couvent pour voir la sœur Claire...*

La mère de Claire Badoud n'est pas autorisée à entrer dans le couvent des Ursulines pour visiter sa fille malade. Gravure parue dans les «Etrennes fribourgeoises».

Les premiers éléments de l'affaire sont publiés dans *Le Confédéré* du 30 juin 1849, à la suite d'une enquête ouverte à l'instigation du gouvernement radical. Le rapport d'enquête, publié dans les deux langues, indique l'origine de l'aliénation mentale de la religieuse et les conditions de son séjour au couvent.

Aux dires de son frère, Jean Vincent Badoud, de Prévondavaux, et de son cousin Placide, premier lieutenant et probablement de tendance radicale, Claire Badoud serait entrée au couvent en 1823 comme pensionnaire, avec l'intention de se consacrer au métier d'enseignante. Deux ans plus tard, sous la pression d'«influences extérieures», elle aurait décidé de prononcer ses vœux. La famille dépose alors une somme de 12 000 francs à titre de dot. En 1838, les parents apprennent que leur fille est frappée d'aliénation mentale; ils font aussitôt des démarches pour obtenir sa sortie, mais se heurtent au refus formel de la mère supérieure. De son côté, la religieuse tente de fuir à plusieurs reprises; elle est alors verrouillée dans une cellule à la fenêtre barricadée et même, pour une certaine période, attachée à son lit. Pratiquement aucun soin ne lui est prodigué.

Sollicité par les parents, le gouvernement radical fait constater l'état de santé de Claire Badoud par deux médecins; ceux-ci estiment que la maladie s'est aggravée faute de soins adéquats. La supérieure, interrogée par les autorités, reconnaît que la malade n'a plus bénéficié de soins médicaux depuis deux ans. Claire Badoud est renvoyée du couvent le 23 juin 1849 et décèdera quatre ans plus tard, chez ses parents à Prévondavaux.

Le gouvernement radical lance alors une seconde enquête, sous forme de questionnaire auprès des religieuses du couvent, afin d'établir leur état de santé physique et mentale, ainsi que leur attitude à l'égard du gouvernement. Une seconde religieuse, Angélique Genoud de Châtel-St-Denis, est à son tour renvoyée du couvent et remise à sa famille. Quant à l'état

### Le plus complet crétinisme

L'état de Claire Badoud, selon un extrait du rapport d'enquête:

«Son visage ne se déridait qu'à de rares moments, et les paroles qui punctuaient ici et là son silence étaient généralement si incompréhensibles et s'écartaient tellement du sujet qu'on pouvait à peine saisir quelque chose. Tout indiquait que l'entendement de Clara s'était éteint et qu'il ne restait plus présentement en elle qu'un instinct animal. Les experts étaient étonnés que l'état mental de la pauvre nonne ait pris un caractère d'abrutissement qui confine au plus complet crétinisme.»

général de santé des religieuses, il n'est pas très brillant, alors qu'elles possèdent pourtant dès 1828 un home à proximité de la ville, à Menzswil, destinés aux convalescentes ou à l'isolement des malades. Malgré cette campagne de dénigrement orchestrée par *Le Confédéré*, qui fustige aussi les Ursulines comme disciples des Jésuites, le gouvernement radical ne réussira pas à chasser une congrégation active depuis deux cents ans dans la ville.

Au-delà de son aspect polémique, l'affaire Badoud témoigne également des carences dans la prise en charge des malades mentaux, qui ne seront comblées qu'en 1875, avec l'ouverture de l'asile de Marsens<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Claude Fragnière, *La création de l'asile d'aliénés de Marsens. Aspects techniques et administratifs*, mémoire de licence, Université de Fribourg 1992. Catherine Fussinger et Tevaeearai Deodaat, *Lieux de folie. Monuments de raison. Architecture et psychiatrie en Suisse romande, 1830-1930*, Lausanne 1998.

## ENQUÊTES OFFICIELLES

CONCERNANT UNE

# RELIGIEUSE ALIÉNÉE

AU COUVENT SAINTE-URSULE

A FRIBOURG.

Publiées par ordre.



## RAPPORT

DU

COMITÉ DE LIQUIDATION DES BIENS DES COUVENTS

DU

CANTON DE FRIBOURG

A LA

COMMISSION CONSTITUÉE PAR ARRÊTÉ DU 7 NOVEMBRE 1857.



En haut:  
La brochure d'enquête  
sur l'affaire Badoud sera  
largement diffusée.

Le régime radical  
saisit les biens des  
couvents et procède  
à leur liquidation.

## L'ÉCOLE SECONDAIRE POUR LES FILLES

BARBARA BIERI HENKEL

*En 1849, les radicaux ouvrent en ville de Fribourg la première école secondaire cantonale destinée aux jeunes filles, qui figure parmi les premières de Suisse. Cet établissement forme également de futures institutrices pour les écoles primaires de filles<sup>1</sup>.*

La loi scolaire de 1848, rédigée par le gouvernement radical, interdit à tous les ordres religieux d'enseigner sur le territoire du canton. La carrière pédagogique est ouverte aux seuls enseignants laïques disposant d'un brevet. Autre conséquence de la loi, les classes primaires de filles des principales localités, jusqu'ici tenues par des Ursulines ou d'autres

ordres religieux, sont désormais l'affaire des autorités communales; la nouvelle loi a maintenu la séparation des élèves selon le sexe en cas de dédoublement des classes, ce qui était surtout le cas en ville. Et comme les religieuses sont frappées de l'interdiction d'enseigner, l'Etat doit s'occuper pour la première fois de la formation du personnel enseignant féminin.

Alors que la formation des instituteurs incombe à l'Ecole cantonale (ex-Collège Saint-Michel), on décide de recourir, pour les jeunes filles, à une nouvelle structure: l'école secondaire.

<sup>1</sup> Barbara Bieri Henkel, «Die kantonale Mädchensekundar- und Normalschule der Radikalen in Freiburg: Entstehung und erste Jahre des Bestehens (1849-1857)», in *Freiburger Geschichtsblätter* (76), 1999, p. 189-226.



Le bâtiment du Lycée, en face de l'église Saint-Michel, abrite l'Ecole secondaire des filles, sous le régime radical.

Dans le cas des garçons, ces écoles secondaires sont pensées comme une alternative au gymnase, préparant les jeunes aux professions du commerce et de l'artisanat, sous la houlette de professeurs disposant d'une formation orientée vers la pratique. En décidant d'ouvrir une école du même type pour les filles et de leur offrir en plus une formation professionnelle, les radicaux fribourgeois se placent à l'avant-garde, aux côtés notamment des radicaux vaudois. Car durant tout le XIXe siècle, l'enseignement supérieur des filles est généralement privé et payant dans la plupart des cantons suisses.

### **Rentrée en novembre 1849**

C'est à cette date que la nouvelle école secondaire cantonale des filles ouvre ses portes dans la maison d'Hauterive, près de la cathédrale. Mais le nombre d'élèves s'avère beau-

coup plus nombreux que prévu, et l'école déménage très rapidement dans le bâtiment du Lycée, en face de l'église Saint-Michel. Jusqu'à la fin du régime radical, elle occupe l'étage supérieur de ce bâtiment. Le cursus scolaire comprend deux années, auxquelles s'ajoute une troisième pour la formation pédagogique. L'enseignement est donné en langue française seulement et un cours d'introduction est dispensé aux élèves alémaniques. Afin de recruter des élèves, les radicaux baissent leurs exigences d'entrée, car ils s'attendent à ce que l'école soit boycottée par une population à majorité conservatrice, qui considère la formation des filles comme inutile. Ainsi, ils ne réclament aucun écolage et accordent même des bourses aux élèves issues de familles pauvres, en favorisant tout spécialement celles qui comptent embrasser la carrière d'institutrice.

### **Une école au service de la politique radicale**

Le programme d'enseignement est très vaste, et ne se limite pas aux branches typiquement féminines, comme les ouvrages manuels ou l'économie domestique. Les élèves suivent des cours d'histoire, de civisme, de physique, de mathématiques et de langues. Mais le sort qui sera réservé aux premières institutrices montre bien que l'intention première des radicaux n'était pas de révolutionner l'école des filles par l'introduction d'une formation supérieure et professionnelle, d'un programme presque identique à celui des garçons. Leur objectif reste fidèle à la vision traditionnelle selon laquelle ceux qui tiennent les rênes de l'éducation féminine contrôlent les esprits des générations futures. Ainsi, on espère instruire

#### **Un caractère faible**

«Je ne puis admettre des institutrices; comme elles ont un caractère faible, elles sont le plus souvent influencées par le Curé, et c'est ce qu'il faut éviter. Une maîtresse peut devenir mère et changer d'état par le fait; alors tous les sacrifices que l'Etat a fait pour son instruction sont perdus. Je veux donc favoriser les instituteurs qui, sous le rapport des connaissances présentent de meilleures garanties. De plus, ils sont citoyens, ils votent aux élections: tout autant de considérations qui parlent en leur faveur.»

Intervention du député Schaller  
lors du débat sur la loi scolaire (31 août 1848).

Monsieur le Directeur

Les motifs pour lesquels je ne me suis pas présentée pour fréquenter le cours depuis le commencement sont, qu'ayant appris qu'à l'école secondaire on y faisait des choses inutiles aux filles de la campagne, et qu'il fallait payer toutes les leçons qu'on voulait prendre; mes parents n'ayant les moyens de faire des dépenses pour mon éducation. Ayant appris le contraire par des élèves de l'école secondaire, mes parents se sont décidés de me faire suivre le cours de l'école secondaire.

J'ai la conviction Monsieur le Directeur que vous aurez la bonté d'accéder à ma demande; car ce ne serait qu'avec peine que je verrais s'évanouir les moyens de m'instruire.

Séraphine Moret

«Monsieur le directeur,  
Les motifs pour lesquels je ne me suis pas présentée pour fréquenter le cours depuis le commencement sont: qu'ayant appris qu'à l'école secondaire on y faisait des choses inutiles aux filles de la campagne et qu'il fallait payer toutes les leçons qu'on voulait prendre; mes parents n'ayant les moyens de faire des dépenses pour mon éducation.

Ayant appris le contraire par des élèves de l'école secondaire, mes parents se sont décidés de me faire suivre le cours de l'école secondaire.

J'ai la conviction Monsieur le directeur que vous aurez la bonté d'accéder à ma demande; car ce ne serait qu'avec peine que je verrais s'évanouir les moyens de m'instruire.»

Séraphine Moret.

(AEF, Instruction publique, cartons Ecole secondaire des filles.)

Une lettre d'élève sollicite son entrée à l'école et évoque les rumeurs qui circulent à son propos.



Une gouvernante fribourgeoise (g) dans la famille Taborovsky, de St-Pétersbourg. Tel fut le destin de la plupart des élèves formées à l'École secondaire.

### Un vrai système jésuitique

«Il ne faut pas des institutrices, elles n'ont pas le même degré d'instruction que les instituteurs (...). La légèreté, la fragilité inhérente à leur sexe passent à l'enseignement. Dans les écoles tenues par des maîtresses, il n'y a que de la mémoire, une belle écriture, du clinquant à l'extérieur, mais point de fondement, pas de connaissances solides, pas de compte-rendu. En un mot, c'est un vrai système jésuitique.»

Intervention du député Castella  
lors du débat sur la loi scolaire (31 août 1848).

ces jeunes filles pour en faire des propagatrices des idées radicales au sein de leur famille d'origine et ensuite auprès de leurs propres fils. La création de cette école ne vise pas réellement l'émancipation des filles par l'instruction, mais bien davantage cet objectif idéologique d'ancrage des idées radicales dans la population.

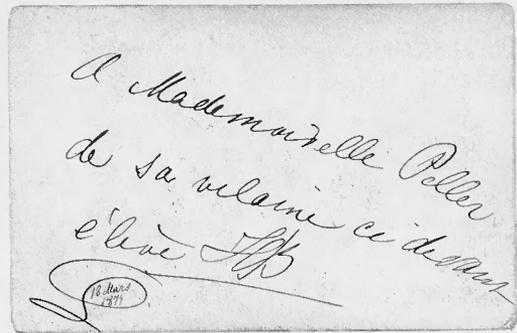
### Des espoirs déçus

Du côté des parents, le placement d'une fille à l'école secondaire revêt un intérêt purement économique. Les familles pauvres espèrent ainsi que leur fille, en fréquentant cette école,



Les anciennes élèves russes d'une gouvernante fribourgeoise adressent une photo souvenir à leur chère Mlle Piller.

dispose rapidement de son indépendance financière. Dans le meilleur des cas, les élèves quittent l'école avec un brevet d'enseignement, mais souvent elles abandonnent leurs études dès qu'elles trouvent une place de gouvernante à l'étranger, même en pleine année scolaire. Dans les pays d'Europe de l'Est et en Russie, les gouvernantes ou préceptrices de langue française sont alors très recherchées. La politique des radicaux se révèle ambiguë à l'égard des institutrices formées à l'école secondaire. On encourage les études par l'octroi de la bourse, mais seules les jeunes filles issues de la première volée trouveront une



place d'enseignante dans le canton; dans les années suivantes, on ne les accepte plus que comme maîtresses d'ouvrages manuels. Sur 56 élèves qui obtiennent leur brevet entre 1848 et 1857, seules neuf trouveront une place d'institutrice dans une école primaire du canton et dix autres une place de maîtresse d'ouvrages manuels. Très vite on leur préfère les instituteurs, car les radicaux se méfient des femmes. Ils leur reprochent leur manque d'autorité sur les élèves, et craignent que le curé du village ne réussisse, par leur biais, à regagner son influence sur la communauté villageoise.

Finalement, la grande majorité des élèves quitte l'école au cours des deux premières années, soit en raison d'un départ pour l'étranger, la situation la plus fréquente, soit parce que leurs parents ont besoin d'elles à la maison ou qu'ils estiment tout simplement que leur fille n'a plus rien à faire à l'école. Ainsi, l'école secondaire radicale laisse entrevoir aux jeunes Fribourgeoises une porte ouverte sur une certaine émancipation, mais cette porte leur sera rapidement claquée au nez.

## LES FEMMES, SEULES GARDIENNES DE LA MORALE

ANNE-FRANÇOISE PRAZ

*Le régime radical propose une modification de la loi sur les enfants illégitimes, d'abord vivement combattue, mais finalement acceptée en 1871. Elle entraîne une nette détérioration de la condition des mères célibataires et instaure une double morale pour les relations sexuelles hors mariage.*

### Une modification juridique décisive

Sous l'Ancien Régime, toute naissance illégitime doit être annoncée à l'autorité qui engage d'office une procédure de recherche du père et contraint celui-ci à reconnaître et entretenir l'enfant. En cas de contestation du père présumé, le serment de la mère sur la Bible a valeur de preuve. La procréation hors mariage est considérée comme un délit pénal, et les parents punis d'amende ou de prison, en cas de récidive.

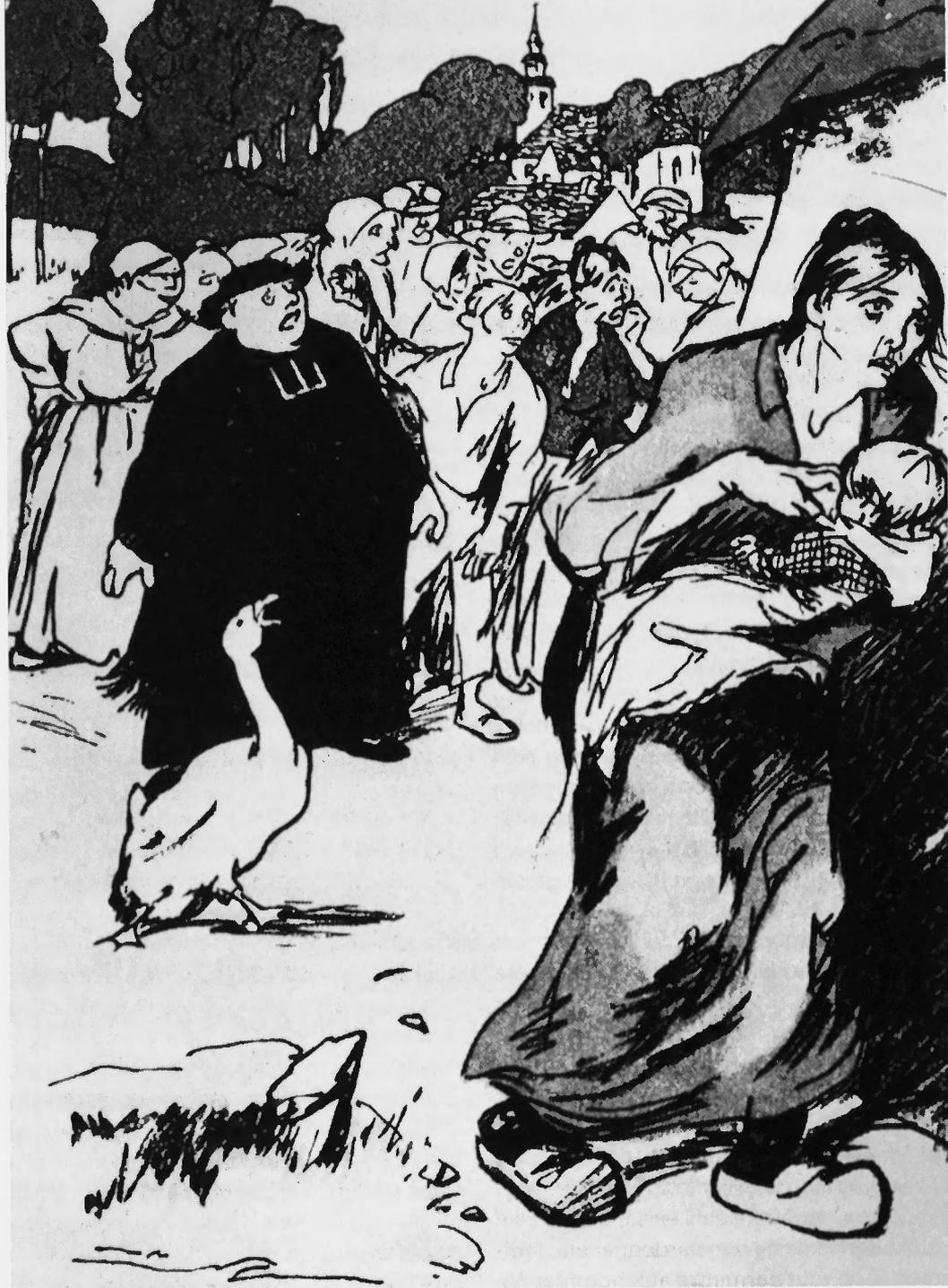


Après la chute de l'Ancien Régime, les libéraux critiquent cette procédure, contraire à la modernisation du droit et à la laïcité. Le serment sur la Bible est irrecevable comme preuve juridique; en l'absence de preuve de paternité, toute attribution d'enfant à un père qui le renie est entachée d'arbitraire. Dans une société où le statut n'est plus défini par la naissance, mais où chacun doit s'élever par son mérite et son travail, une plainte en paternité, occasion de scandale, constitue une entrave à l'ascension sociale masculine ou risque d'empêcher pour le jeune homme un mariage avantageux. Enfin, la pénalisation de la procréation hors mariage s'oppose à l'idée qu'un Etat moderne respecte la vie privée et n'a pas à dicter la morale sexuelle.

La recherche en paternité est progressivement supprimée des nouveaux codes civils cantonaux. Du «principe de la paternité», on passe au «principe de la maternité»: tous les enfants illégitimes sont attribués à leur mère, à l'exception de ceux que les pères reconnaissent volontairement. On supprime également les sanctions pénales attachées à la procréation hors mariage.

La manière de juger les pères d'enfant illégitime diffère d'un canton à l'autre. Que faire lorsqu'ils changent de canton? La Constitution fédérale de 1848 oblige chaque canton à juger un tout confédéré domicilié sur son sol comme son ressortissant et à s'adresser au Conseil fédéral pour faire exécuter le jugement lorsque l'accusé quitte son territoire. Dans les affaires d'illégitimité, cette procédure ne fonctionne pas. Le nombre de pères «étrangers» non poursuivis augmente, incitant tous les cantons à s'aligner sur la pratique dominante.

Représentation bucolique des amours paysannes. L'amant tiendra-t-il sa promesse en cas de grossesse? La plupart des mères illégitimes sont des jeunes filles à qui on avait promis le mariage... (Porcelaine de Sèvres, Compiègne, XIXe siècle).



La «fille-mère» chassée  
du village. Dessin tiré  
du journal français  
«L'Assiette au beurre»  
(21.4.1907).

A Fribourg, cet argument sera décisif, au terme d'un long débat échelonné entre 1856, date d'une première motion radicale, et la nouvelle loi de 1871<sup>1</sup>.

### Deux visions du rôle de l'Etat

Le débat fribourgeois révèle les représentations des hommes politiques sur les rôles sociaux de sexe. Les conservateurs, partisans du maintien de la recherche en paternité, restent attachés à un Etat paternaliste, protégeant les faibles; c'est aussi un Etat moralisateur, s'appuyant sur la religion pour garantir la cohésion sociale. Les femmes sont du côté des faibles que l'Etat a le devoir de protéger, au même titre que d'autres catégories sociales (pauvres, non bourgeois) dont les droits sont réduits; ces inégalités, constitutives d'un société hiérarchique d'Ancien Régime, ne sont pas remises en question. Les conservateurs trouvent des accents quasi «féministes» pour défendre les femmes opprimées, condamnées à subir la loi des hommes. Pour les libéraux-radicaux, qui veulent supprimer la recherche en paternité, les inégalités

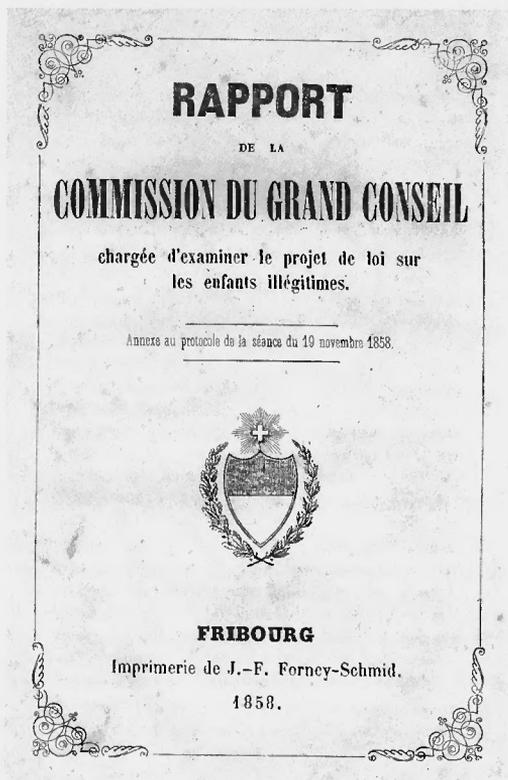
#### Une double morale

«Le projet de loi qui vous est soumis se distingue par un luxe de peines édictées contre la mère. Il devra donc résulter de cet état de choses, que l'enfant sera puni, que la mère sera punie, mais que l'homme, qui est le plus coupable, souvent le seul coupable, échappera à tout châtiment. Législateurs! La main sur la conscience, pouvons-nous admettre qu'il existe une morale qui autorise de ne rien pardonner aux femmes et de tout permettre aux hommes?»

sociales sont en principe abolies. Le rôle de l'Etat n'est plus de protéger ou de moraliser, mais d'empêcher le retour de l'oppression en garantissant l'égalité des citoyens et la possibilité pour tous de s'élever dans la hiérarchie sociale. Toutefois, ils ne précisent pas que cette société égalitaire idéale n'est ouverte qu'à la moitié masculine de la population.

<sup>1</sup> Loi du 23 mai 1871 sur les enfants naturels.

Elle supprime la recherche en paternité mais autorise la mère à réclamer au père présumé des dommages et intérêts. La démarche, longue et coûteuse, n'est valable que pour la première grossesse illégitime et est interdite contre un homme marié.



Le rapport de la commission discutant la suppression de la recherche en paternité. Les conservateurs la font échouer dans un premier temps. Ci-contre, un extrait de leur argumentation.

*Le Curé de la paroisse de Delley.*

*à la*

*Tit. Direction des Cultes du Canton de Fribourg*

*Je déclare avoir inscrit, depuis le 1 Janvier 1872  
jusqu'à la fin de Juin 1874 quatre naissances  
illégitimes, et reçu — 0 — reconnaissances en paternité*

*Le Curé de la paroisse de Delley*

*J. Meinrad Baedle'*

Combien de pères reconnaissent-ils volontairement leur enfant illégitime? La réponse du curé de Delley à l'enquête lancée par le Conseil d'Etat après le changement de loi.

Les deux parties s'accordent sur un même vision des femmes: des êtres faibles, dominés par leur affectivité. Pour les conservateurs, cette faiblesse motive le devoir de protection; pour les radicaux, elle s'inscrit dans une différence de nature, justifiant qu'on ne puisse considérer les femmes comme des membres à part entière de la société libérale. Mais surtout, cette faiblesse constitue un danger pour tout homme honnête, car la femme est «naturellement» inclinée, par désespoir ou par vengeance, à porter une fausse accusation de paternité. La suppression de la recherche en paternité risque-t-elle de provoquer une augmentation des naissances illégitimes? Conservateurs et libéraux-radicaux sont tout aussi soucieux de réduire des frais d'assistance et d'éviter de troubler l'ordre social. Pour les premiers, l'abo-

lition de cette procédure fournira aux hommes «les moyens et l'occasion de se livrer à l'inconduite» et multipliera les enfants illégitimes; pour les radicaux au contraire, elle responsabilisera les femmes qui retrouveront «leur pudeur naturelle», sauront mieux se tenir et éviter les occasions périlleuses! Avec la suppression de la recherche en paternité, la surveillance morale passe de la sphère publique à la sphère privée, et en même temps des hommes aux femmes. Les premiers sont libérés du scandale public et des obligations d'entretien au nom des droits individuels; les secondes assument désormais l'opprobre et la responsabilité matérielle des enfants, alors qu'elles sont exclues des nouveaux droits politiques et voient leurs droits civils encore réduits.

### Les conséquences concrètes pour les mères et les enfants

La suppression de la recherche en paternité aura pour résultat concret de péjorer la situation matérielle des mères célibataires et des enfants illégitimes. Les reconnaissances volontaires sont rares et la plupart des enfants tombent à la charge unique de leur mère, au lieu de bénéficier aussi des aliments paternels. En Gruyère par exemple, 57% des enfants illégitimes sont attribués à leur père sous l'ancienne législation; avec la nouvelle loi, seuls 18% sont reconnus. Si l'on tient compte du fait que le nombre de mariages entre parents d'un enfant illégitime baisse également, la proportion d'enfants à la charge de la mère seule passe de 25 à 77%!<sup>2</sup>

Les Fribourgeoises perdent les avantages matériels de l'ancienne législation et demeurent, au contraire des hommes, soumises à sa répression; elles ont toujours l'obligation d'annoncer aux autorités, sous peine d'amende, une grossesse hors mariage. La plupart des cantons ont supprimé cette obligation humiliante et inutile dès lors que les autorités ne recherchent plus les pères. Malgré la modernisation juridique, l'Etat fribourgeois reste profondément paternaliste et moralisateur.

### • • Ein Gentleman. • •



- Monsieur Rieter, aidez-nous un peu, c'est quand même votre enfant.
- Bon, bon, je ne suis pas un monstre, mais peux-tu me rendre sur cinq francs.

<sup>2</sup> AEF, *Registres de paternités du district de la Gruyère*. Chiffres calculés sur la base des cas répertoriés pour les 5 années précédant et les 5 années suivant le changement de loi.

Dessin et sa légende parus dans le journal satirique alémanique «Der neue Postillon» (1. 11. 1907) Les nouvelles dispositions légales en matière de procréation illégitime protègent les hommes et chargent les femmes.

# FEMMES À FRIBOURG

## FRAUEN IN FREIBURG

L'association, constituée en 1992, est composée d'un groupe de femmes intéressées à la culture et à l'histoire locales, et décidées à explorer et mieux faire connaître l'histoire des femmes de notre cité.

Dès 1995, des tours de ville en français et en allemand ont été organisés à Fribourg, sur le modèle de ce qui existe déjà dans d'autres villes suisses. En 1996, le groupe devient officiellement une association, avec un comité et des statuts. Désormais, chaque nouvelle saison est l'occasion de proposer une série de tours de ville sur des thèmes originaux, régulièrement renouvelés. L'organisation d'un théâtre de rue en 2001 et 2002 s'appuie ainsi sur une expérience de plusieurs années dans la recherche sur l'histoire de femmes à Fribourg et la conduite de visites guidées.

### Publications

Cette publication est la troisième éditée par l'association. Les recherches de Femmes à Fribourg sont aussi disponibles dans deux autres titres:

- Christa Mutter, Christine Schären, Johanna Thali, *Du pater noster à l'alma mater – Sur la trace des femmes à Fribourg*, Méandre éditions, Fribourg 1996.
- Femmes Tour (éd.), *Pognon, piété, patience – Les femmes suisses et la naissance de l'Etat fédéral*, Metropolis, Genève 1998.

Ces deux publications existent aussi en version allemande.

### Contactez-nous !

Si vous êtes intéressé/e...

- à participer à nos activités ou à nos recherches historiques
- à recevoir le programme de nos tours de ville
- à organiser un tour de ville guidé pour votre association/groupe/école
- à commander nos publications

Secrétariat de Femmes à Fribourg

Monique Progin  
Kreuzmattstrasse 46  
3185 Schmitten  
Tél: 026 323 12 06

# PRO FRIBOURG

revue trimestrielle

## Les cahiers spéciaux de Pro Fribourg encore disponibles

- Alexandre Herzen (1812-1870), Russe de cœur, Européen d'esprit, Suisse d'adoption  
L'errance d'un témoin prophétique, 120 p. décembre 1996, Fr. 26.–
- Charmey, entre tradition et modernité, 96 p., décembre 1999, Fr. 20.–
- Châteaux de la région du Mouret, 72 p., Noël 2000, Fr. 20.–
- Rue, de la villette savoyarde à la commune fribourgeoise, 96 p., mars 1999, Fr. 20.–
- Raymond Buchs (1878-1958) peintre, 96 p., Noël 2001, Fr. 25.–

## Abonnement

Ordinaire: Fr. 50.– / de soutien: Fr. 80.– / réduit: Fr. 40.– (AVS, étudiants, apprentis).

## Adresse

Pro Fribourg – Stalden 14 – 1700 Fribourg – Tél. 026 322 17 40 – Fax 026 323 23 87

## Crédit photographique et sources

- Archives de l'État de Fribourg: 14, 17, 22, 63, 69.
- Archives Pro Fribourg: 24, 26 à 29, 33g, 34, 36, 37, 40, 42, 44, 46, 47, 49, 50, 55, 56, 58 à 61, 64 à 68, 70, couv. 3 et 4.
- Home de la Providence: 51, 53, 54.
- Médiacentre fribourgeois, BCU Fribourg: 39, 41, Fonds Thévoz 30, 31, 32, 33d, 35, 43 / Fonds Gottrau-de Weck 38.
- Photos Primula Bosshard: 8, 9, 17, 19, 21, 23.
- Photos Yves Eigenmann: 4, 10b, 11, 12, 13, 15, 20.
- Photos Burchard Kaup: couv 1 et 2, 5, 6, 7, 10h, 16, 18.
- Photo David Moore, Musée de l'Elysée: 52.

Le couvent  
et pensionnat  
des Ursulines,  
vu de la route  
des Alpes.

